

## **Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun !**

Une action publique cohérente et coordonnée

### **CONTRIBUTION DU CESER**

AVRIL 2025



## **NOTRE RAISON D'ÊTRE**

*"Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale."*



*"Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale"*

# BIEN VIEILLIR À LA RÉUNION : L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN !

Une action publique cohérente et coordonnée

## Contribution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

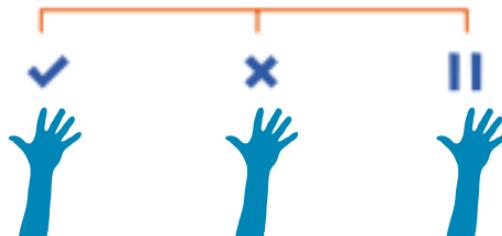
### ONT PRIS PART AU VOTE :

M. Frédéric ARHAN- HOARAU  
M. Jacky BALMINE  
M. Fadil BEEKHY  
M. Yannick BEREZIAE  
M. Eric BODO  
M. Jean-Louis CARRERE  
Mme. Monique CAUMES  
M. Eric CHAVRIACOUTY  
M. Janick CIDNEY  
M. Joël DALLEAU  
M. Alain DAMBREVILLE  
Mme. Karine DEFROMONT  
Mme. Sylviane DIJOUX  
M. Olivier FONTAINE  
M. Renaud GILLARD  
M. Fabrice HANNI  
M. Eric JEUFFRAULT  
Mme. Sarah LAMBERT  
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC  
M. Patrick LEPELIER

**Scrutin**  
sur l'ensemble du projet présenté par **les vice-présidents de la commission QCS, Mme Monique CAUMES et M. Patrick LEPELIER**



**39**  
votants



L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER de La Réunion du

**Mercredi 30 avril 2025**

Mme. Céline LUCILLY  
Mme. Laurence MACE  
M. Joseph MAGDELEINE  
M. Jean-Michel MOUTAMA  
M. Pierrick OLLIVIER  
Mme. Ingrid OUSSOURD  
Mme. Cendrine PEIGNON  
M. Emmanuel ROTHÉ  
M. Daniel SAVIGNY  
M. Guillaume SELLIER  
M. Patrick SERVEAUX  
M. Willy SHOCK-TORAP  
M. Joël SORRES  
M. Saméry TECHER  
M. Laurent TURPIN  
M. Dominique VIENNE  
M. Renaud VOKA  
Mme. Nathalie WAN-HOO  
M. Gérard ZITTE

**"La grandeur d'une  
société se mesure à la  
manière dont elle traite  
ses aînés."**

**Nelson MANDELA**  
**(1918-2013)**



## Bien vieillir n'est pas un privilège ; c'est un horizon que nous avons le devoir de rendre accessible à chacun.



À La Réunion, le vieillissement de la population n'est pas seulement un défi sanitaire ou social : **c'est un défi territorial**, engageant pleinement toutes les dimensions du **vivre ensemble**.

Parce que l'enjeu dépasse la seule solidarité de proximité, il appelle une mobilisation concertée de tous les acteurs, à toutes les échelles : communes, Département, Région, État. La réponse ne saurait être morcelée ou cloisonnée. Elle doit reposer sur les **4C** qui structurent toute action publique efficace : **Cohérence, Coordination, Coopération et Contractualisation**.

**Former, accompagner, innover, aménager** : autant de leviers qui relèvent aussi des compétences du Conseil régional, dans les domaines de la formation, de l'habitat, du développement économique et de la mobilité. **Le bien vieillir** ne se limite pas à la santé ; il implique également **bien apprendre** tout au long de la vie, **bien se déplacer, bien se loger, bien travailler et bien participer** à la vie sociale et économique du territoire.

Le vieillissement est une transformation structurelle **qui concerne l'ensemble de la société** : il interpelle nos politiques d'aménagement du territoire, notre modèle économique, nos pratiques de solidarité, et notre conception même du lien intergénérationnel. Il est aussi un puissant **levier d'innovation sociale, économique et territoriale**, comme en témoignent de nombreuses initiatives, à La Réunion comme ailleurs.

Face à l'ampleur et à la complexité du défi, ce rapport n'apporte pas des solutions toutes faites. Il propose à travers une approche transversale et durable, **d'ouvrir une voie exigeante, structurée autour de la coopération des acteurs, de la responsabilisation collective, de l'élévation des compétences et de l'action coordonnée sur l'ensemble des leviers du développement régional**.

C'est une vision ambitieuse, mais c'est surtout une nécessité pour préparer l'avenir et **donner corps à l'idéal de vivre ensemble qui fonde notre identité réunionnaise**.

*Dominique VIENNE*

Président du CESER de La Réunion



# SOMMAIRE

<b>Introduction - Contexte de la contribution .....</b>	<b>7</b>
Contexte .....	8
Historique et perspective.....	10
Problématique.....	18
<b>Partie 1 - Les défis du vieillissement à La Réunion .....</b>	<b>20</b>
Autonomie et dépendance .....	21
Maintien à domicile des seniors .....	28
Enjeux économiques du bien vieillir .....	32
<b>Partie 2 - Le soutien aux aidants et l'inclusion sociale .....</b>	<b>35</b>
Le rôle des aidants familiaux et professionnels .....	36
Inclusion sociale et lien intergénérationnel .....	45
<b>Conclusion - Un défi collectif, une ambition territoriale ..</b>	<b>51</b>





## INTRODUCTION

### CONTEXTE DE LA CONTRIBUTION



## Contours de la contribution

### 1.1 Contexte :

Le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur pour La Réunion, dont les implications socio-économiques et sanitaires nécessitent une anticipation et une adaptation des politiques publiques. Le CESER de La Réunion, conscient de cette évolution démographique et de ses spécificités locales, souhaite attirer l'attention sur les transformations à venir et les mesures à envisager pour accompagner ce changement sociétal.

Le Conseil régional et le Conseil départemental sont invités à s'emparer des recommandations de ce rapport pour faire du bien vieillir une véritable priorité de développement régional, inscrite dans la durée et dans une vision partagée du territoire.

#### *Une évolution démographique rapide*

Selon les données de l'INSEE,<sup>1</sup> 20 % de la population réunionnaise avait plus de 60 ans en 2023, soit près de 180 000 personnes. Cette proportion est appelée à augmenter de manière significative, atteignant près de 26 % en 2050. Cette dynamique est en partie liée à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom et à l'allongement de l'espérance de vie. Aujourd'hui, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion<sup>2</sup> est de 76,9 ans (-0,4 an par rapport à 2019) pour les hommes et de 83,3 ans (-1,2 an par rapport à 2019) pour les femmes.

La pyramide des âges de l'île, historiquement marquée par une base large de jeunes, tend ainsi à se transformer, mettant en exergue une proportion croissante de personnes âgées. Entre 2011 et 2021, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a augmenté de 50 %. D'ici 2050, La Réunion comptera près de 264 000 personnes de plus de 60 ans, soit 26% de la population.

Année	2023	2028	2033
Total population (INSEE)	884 527	915 747	945 433
Total population 60 ans et plus (INSEE)	173 051	205 117	229 428
<i>Part 60 ans et plus dans pop totale</i>	19,6%	22,4%	24,3%
Dont population 60-74 ans	124 724	143 383	152 733
<i>Part 60-74 ans dans pop totale</i>	14,1%	15,7%	16,1%
Dont population 75 ans et plus	48 327	61 734	76 695
<i>Part 75 ans et plus dans pop totale</i>	5.5%	6.7%	8.1%

<sup>1</sup> [Projections de population à La Réunion à l'horizon 2050](#), INSEE Analyses Réunion, novembre 2022

<sup>2</sup> [Bilan démographique 2022 et premiers mois 2023 à La Réunion](#), INSEE Flash Réunion, novembre 2023

## *Des spécificités locales*

Le vieillissement à La Réunion présente des caractéristiques particulières liées aux fragilités économiques et sociales<sup>3</sup> qui persistent sur l'île. Près d'un tiers des personnes retraitées réunionnaises vivent sous le seuil de pauvreté, un taux parmi les plus élevés de France. En 2020, le montant moyen<sup>4</sup> des pensions de retraite à La Réunion était de 1 160 euros par mois, soit environ 28 % de moins que la moyenne nationale. Cette précarité financière limite souvent l'accès des seniors à une offre de soins diversifiée, ainsi qu'aux loisirs et aux activités sociales.

La Réunion est également le département français le plus impacté par le diabète, avec un taux de personnes traitées deux fois supérieur<sup>5</sup> à celui de la France hexagonale. Parmi elles, environ 42 100 sont âgées de 65 ans et plus, représentant ainsi 49 % des patients diabétiques pris en charge sur l'île.

L'illettrisme constitue un facteur aggravant pour une partie de la population âgée réunionnaise. Selon l'INSEE<sup>6</sup>, environ 17 % des adultes réunionnais étaient en situation d'illettrisme en 2022, un taux nettement plus élevé que la moyenne nationale (10%). Cette problématique est encore plus marquée chez les 55-64 ans, dont 26 % sont concernés. L'impact sur le bien vieillir est significatif : difficultés de lecture des documents administratifs et médicaux, incompréhension des droits sociaux et des dispositifs d'aide, isolement accru et moindre accès à l'information sanitaire et préventive. Ce phénomène est directement lié à l'illectronisme, de nombreux seniors réunionnais rencontrant des difficultés administratives, accentuées par une fracture numérique importante. Seuls 48 % des seniors<sup>7</sup> disposent d'un accès à Internet à leur domicile, contre 66 % en métropole. De plus, parmi les personnes de 60 ans et plus, 70 % n'ont aucune compétence numérique ou ne se sont pas connectées à Internet au cours des trois derniers mois. Par ailleurs, l'île fait face à un déficit d'équipements et de services adaptés aux besoins des personnes âgées, qu'il s'agisse des structures de soins spécialisées, de la mobilité ou encore des logements. Cette situation limite leur autonomie et renforce les inégalités face au vieillissement.

## *L'adaptation des politiques publiques : une nécessité*

Le CESER retient que cette dynamique démographique impose une adaptation urgente et cohérente des politiques publiques. Le vieillissement de la population n'est pas seulement une

<sup>3</sup> Fractures sociale, civique et territoriale, [Contribution du CESER de La Réunion « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire Territoire\(s\) et faire société : informer, bâtir et transmettre »](#), mars 2019.

<sup>4</sup> [Les retraites à La Réunion](#), INSEE Analyses Réunion, mai 2022

<sup>5</sup> [Le diabète et les personnes diabétiques à La Réunion](#), ORS La Réunion, édition 2024

<sup>6</sup> [Enquête Formation tout au long de la vie 2022-2023](#), INSEE Analyses Réunion, novembre 2024

<sup>7</sup> [Une fracture générationnelle plus précoce et prononcée à La Réunion](#), INSEE Analyses Réunion, juin 2019



question de santé, mais un enjeu sociétal global qui appelle à une approche transversale, mobilisant à la fois les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales. Le CESER observe notamment la préparation de la feuille de route départementale du bien vieillir, pilotée par le Conseil départemental, ainsi que l'intégration progressive de la thématique du vieillissement dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Par ailleurs, le bien vieillir figure parmi les cinq grands enjeux identifiés dans la feuille de route régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), portée par le Conseil régional. Cette feuille de route vise à structurer et renforcer l'ESS comme levier de développement et de cohésion sociale, avec une attention particulière aux solutions innovantes pour l'accompagnement des seniors et le développement de services adaptés à une population vieillissante.

## **1.2 Historique et perspective**

### ***Présentation des politiques publiques et actions menées à La Réunion en faveur des seniors***

Le bien vieillir est devenu un axe stratégique transversal au cœur des politiques publiques à La Réunion. Il ne relève pas d'un champ unique, mais s'inscrit à l'intersection de plusieurs grands leviers de développement régional :

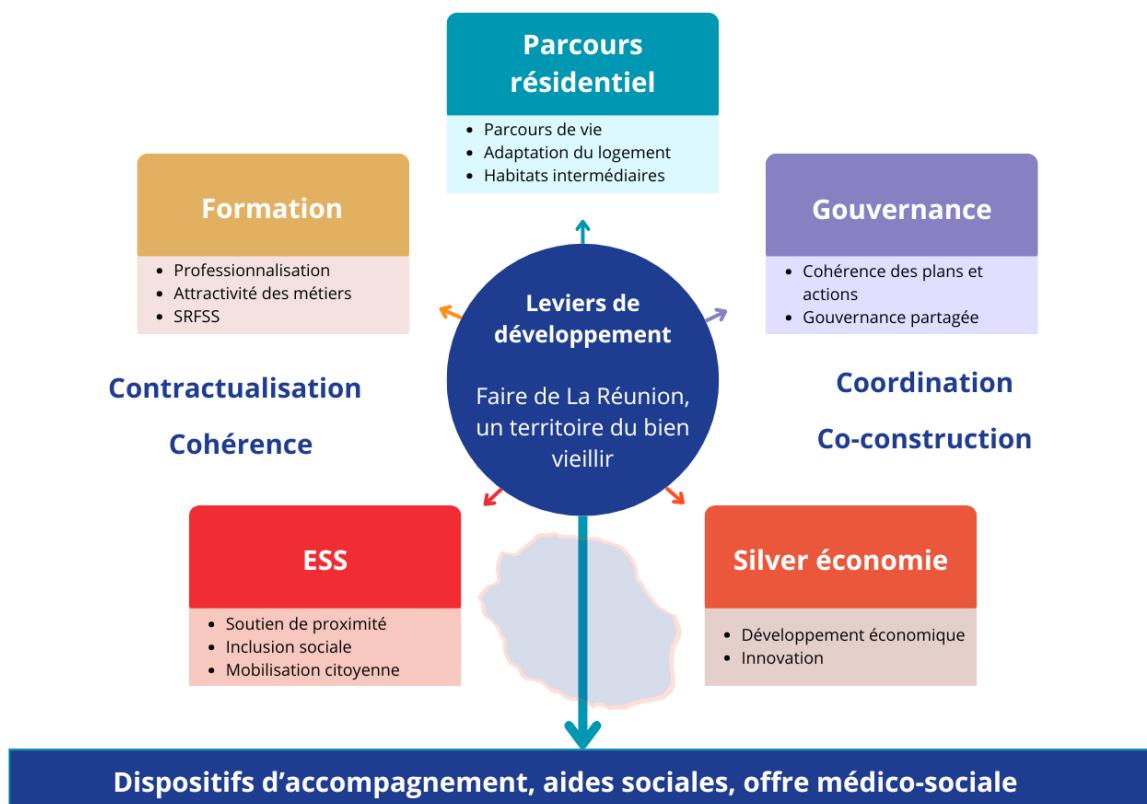
- le **logement**, à travers la réflexion sur le **parcours résidentiel des seniors**,
- la **silver économie**, en tant que secteur d'avenir porteur d'innovation,
- la **gouvernance territoriale**, avec le besoin d'un pilotage concerté entre acteurs publics,
- l'**ESS**, identifiée comme un vecteur clé d'inclusion et de réponse aux besoins de proximité,
- et bien sûr, la **formation**, en cohérence avec les orientations du **Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS)**, pour répondre aux enjeux de professionnalisation des métiers du grand âge et d'accompagnement à domicile.

Dans ce contexte, **le Conseil régional** et **le Conseil départemental** ont chacun un rôle complémentaire et essentiel à jouer. Le Conseil régional agit notamment à travers le **SAR** (Schéma d'Aménagement Régional), la **feuille de route régionale ESS** et sa compétence sur la **formation professionnelle**. De son côté, le Conseil départemental, **chef de file des solidarités**, déploie des actions en matière d'accompagnement, de soutien à domicile et d'offre médico-sociale. L'ensemble de ces actions doit s'inscrire dans une logique des 4 C<sup>8</sup> – **Co-construction, Cohérence, Coordination et Contractualisation** – afin de garantir une

<sup>8</sup> [Les 4 nécessités essentielles, contribution du CESER « S.R.D.E.I.I., levier de transformation du territoire », octobre 2022](#)

réponse collective, efficace et durable aux enjeux liés au vieillissement de la population et à l'accompagnement à domicile.

Face à l'accélération du vieillissement de la population, **les collectivités territoriales doivent converger vers une stratégie commune**, intégrée, solidaire et adaptée aux spécificités locales, afin de garantir à chaque senior un parcours de vie digne, sécurisé et épanouissant pour **faire de La Réunion, l'île du bien vieillir**.



Le Conseil Départemental de La Réunion joue un rôle central en matière de solidarité et d'accompagnement vers l'autonomie des seniors. En tant que **chef de file des politiques publiques en faveur des personnes âgées**, il s'appuie sur un écosystème d'acteurs – institutions, opérateurs médico-sociaux, associations – pour structurer et déployer des actions adaptées aux besoins des Réunionnais.

Son objectif principal est de favoriser le maintien dans la vie citoyenne et à domicile en articulant des dispositifs d'accompagnement, des aides sociales et une offre médico-sociale en constante évolution.

- **Les dispositifs d'accompagnement et de maintien à domicile :** L'un des piliers de l'action départementale est **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, accessible dès 60 ans, qui finance des services pour les seniors en perte d'autonomie. L'enjeu est de garantir un accompagnement vers l'autonomie efficace tout en favorisant le maintien à domicile, souhaité par 80 % des personnes âgées.



Actuellement, près de 57 services d'aide à domicile sont recensés sur l'île, répartis entre une dizaine d'opérateurs. Depuis deux ans, un appel à projets est obligatoire pour obtenir une habilitation et proposer des prestations de services à domicile, garantissant ainsi une meilleure qualité de service et un contrôle accru.

Les maisons d'accueils familiales (MAF) constituent une alternative précieuse à l'hébergement en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cependant, un défi de taille se profile : 20 % des accueillants familiaux partiront prochainement à la retraite, ce qui risque d'entraîner une pénurie de places si des solutions ne sont pas anticipées.

- **Une offre médico-sociale encore insuffisante :** Le territoire réunionnais souffre d'une sous-dotation en structures d'accueil pour les personnes âgées. Pour remédier à cette situation, le Projet Régional de Santé 2023-2033 prévoit la création de 500 nouvelles places en EHPAD. Plusieurs appels à projets seront ainsi lancés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion afin d'atteindre cet objectif d'ici 2033. Par ailleurs, les résidences autonomie, longtemps interdites dans les DOM, sont désormais autorisées et leur déploiement a commencé. Cinq résidences sont prévues, une par micro-région, avec une première ouverture à Saint-Denis sous la gestion de l'ALEFPA<sup>9</sup>.

Aussi, bien que le vieillissement soit identifié comme un enjeu majeur dès le contexte du Livre Vert<sup>10</sup>, il ne fait pas l'objet d'un objectif transversal structuré ou d'un plan d'action spécifique à la hauteur des transformations à venir. Cette absence contraste avec sa présentation comme axe fort de transformation démographique et sociétale.

- **Accès aux droits et aux aides financières :** L'accompagnement des seniors ne se limite pas à l'offre de services : l'accès aux droits constitue un enjeu majeur. Depuis 2007, le Département a supprimé la récupération sur succession pour ses aides, facilitant ainsi leur recours par les familles modestes.

Un travail conjoint avec la CAF et la CGSS a permis une augmentation de 30 % du nombre de bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), témoignant d'une meilleure sensibilisation des publics cibles.

En matière de financement des établissements médico-sociaux, 95 à 96 % des places en EHPAD sont habilitées à l'aide sociale, garantissant un accompagnement vers

<sup>9</sup> Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie

<sup>10</sup> [Livre Vert – La santé à La Réunion pour les 10 prochaines années](#)



l'autonomie pour les seniors aux revenus les plus faibles. Toutefois, les établissements privés restent libres de fixer leurs propres tarifs, ce qui peut créer des inégalités d'accès.

- **Mobilité et accès aux services :** Les difficultés de déplacement des seniors constituent un frein majeur à leur autonomie. Pour y répondre, le Département finance 374 clubs du 3<sup>e</sup> âge. Ces associations peuvent intégrer un service de transport pour faciliter les déplacements.

Une réflexion est également en cours sur la mise en place d'un carnet de tickets de transport, mais ce dispositif pose un risque de fraude et nécessite une structuration rigoureuse.

- **Soutien au pouvoir d'achat des seniors :** Face à la précarité grandissante des retraités réunionnais, le Département a instauré plusieurs dispositifs d'aide, dont le chèque santé, qui prend en charge une partie du reste à charge des complémentaires santé.

Chaque année, 30 millions d'euros d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) ne sont pas récupérés auprès des bénéficiaires ou de leurs familles. Cette décision vise à limiter l'impact financier des frais d'hébergement sur les proches des personnes aidées.

- **Sensibilisation et anticipation du vieillissement :** Le Conseil Départemental mène également des actions de sensibilisation pour préparer la population au vieillissement :
  - **Le GIP SAP**, qui propose un numéro vert et des services de mise en réseau.
  - "**Bienvenue la kaz**", un dispositif mis en place depuis janvier pour accompagner et réguler les familles d'accueil.
  - **Préparation à la retraite**, avec des formations dispensées par la CGSS pour les salariés.
  - La "**Caravane d'accès aux droits**", qui va à la rencontre des publics isolés pour les informer sur leurs droits.
  - **Encouragement à la planification successorale**, pour éviter les conflits et garantir une meilleure transmission patrimoniale.

Le vieillissement à La Réunion repose sur des spécificités culturelles et sociales fortes. Les seniors jouent également un rôle central dans la transmission intergénérationnelle, souvent considérés comme la "génération pivot" au sein des familles. Cependant, la crise du COVID a renforcé une méfiance à l'égard des structures collectives, soulignant l'importance de proposer des alternatives adaptées.

Enfin, un enjeu fondamental reste à intégrer pleinement dans les politiques publiques : le respect du choix des personnes âgées. Trop souvent infantilisées, elles doivent pouvoir

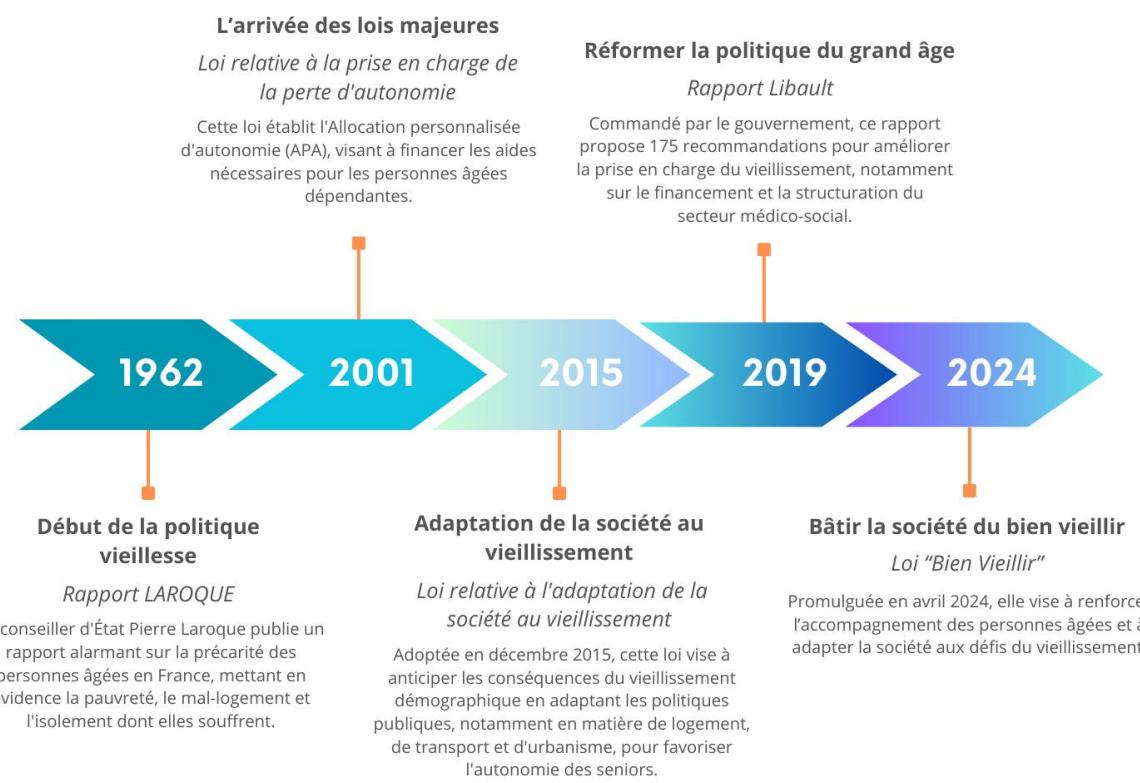


conserver leur autonomie décisionnelle, que ce soit pour leur cadre de vie ou leurs choix personnels.

### ***Une mobilisation progressive face au vieillissement de la population***

Le vieillissement démographique constitue depuis plusieurs décennies un enjeu croissant à l'échelle mondiale. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>11</sup>, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus dans la population mondiale devrait doubler entre 2020 et 2050, passant de 1 milliard à près de 2,1 milliards. Cette dynamique globale s'inscrit dans un contexte de transition démographique marqué par l'allongement de l'espérance de vie et une baisse des taux de natalité.

En France, dès les années 1970, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance d'accompagner cette transition démographique. Les premières mesures ont concerné principalement les pensions de retraite et l'accès aux soins des seniors. À partir des années 2000, une approche plus globale a émergé, intégrant les notions d'autonomie, de prévention de la dépendance et d'inclusion sociale. La loi du 20 juillet 2001, dite loi relative à la prise en charge de la perte d'autonomie, a constitué une étape décisive avec la création de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).



<sup>11</sup> [Vieillissement et santé](#), OMS



Depuis, les politiques publiques ont évolué vers une meilleure prise en compte des enjeux liés au grand âge. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015 marque un tournant, en plaçant au cœur des préoccupations la prévention de la dépendance, le soutien aux aidants, et l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées à domicile comme en établissement.

Dans la continuité de ces avancées, le rapport Libault sur le grand âge et l'autonomie, publié en 2019, dresse un état des lieux approfondi du vieillissement en France. Il met en évidence le besoin d'une meilleure reconnaissance des métiers du secteur médico-social, la nécessité d'un financement pérenne pour l'accompagnement vers l'autonomie, ainsi que l'importance de l'innovation dans l'accompagnement des personnes âgées. Ce rapport, issu d'une concertation nationale, propose 175 recommandations, parmi lesquelles la création d'un risque autonomie financé par la solidarité nationale et le renforcement du soutien aux proches aidants.

Ces réflexions ont nourri la préparation de la loi "Bien Vieillir", adoptée en avril 2024. Cette loi vise à adapter la société aux défis du vieillissement démographique en renforçant la prévention de la perte d'autonomie, en développant les services d'accompagnement à domicile et en garantissant un accès équitable aux soins et aux aides. Elle entend aussi améliorer les conditions de travail des professionnels du secteur et encourager le développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins des personnes âgées.

Ainsi, l'évolution des politiques publiques traduit une volonté croissante de répondre aux enjeux du vieillissement, en passant d'une approche centrée sur la dépendance à une logique plus globale d'anticipation et de soutien à l'autonomie.

### ***Tendances mondiales et régionales : quelles inspirations pour La Réunion ?***

L'expérience internationale montre que les territoires insulaires et ultramarins sont particulièrement confrontés à des défis spécifiques liés au vieillissement de leur population, notamment en matière d'accès aux services de santé et de mobilité. Les recommandations de l'OMS insistent sur la nécessité de bâtir des "sociétés inclusives pour tous les âges", où les personnes âgées puissent continuer à contribuer activement à la vie sociale et économique.

Certaines initiatives internationales peuvent servir de source d'inspiration pour La Réunion. À titre d'exemple, les politiques mises en place dans certaines régions du Japon, pays à la population particulièrement vieillissante, mettent en avant des dispositifs innovants de cohabitation intergénérationnelle, des réseaux de santé spécialisés et un fort soutien aux aidants familiaux.

De même, le Danemark est souvent cité comme un modèle en matière d'accompagnement vers l'autonomie. Ce pays a adopté une approche résolument tournée vers l'autonomie des seniors, en développant des services de soins à domicile performants et en limitant au



maximum le placement en établissement. L'objectif est de permettre aux personnes âgées de vivre chez elles le plus longtemps possible, grâce à une offre renforcée de services à domicile et à l'utilisation de technologies adaptées (capteurs intelligents, assistance robotisée, télémédecine).

En France, plusieurs collectivités territoriales ont également développé des stratégies adaptées. L'Atlas cartographique du grand âge<sup>12</sup>, publié par l'Assemblée des Communautés de France, met en lumière les bonnes pratiques locales visant à promouvoir une approche territorialisée du vieillissement, favorisant notamment le maintien à domicile, le renforcement du lien social et l'amélioration de l'accès aux services.

À La Réunion, l'accélération du vieillissement démographique combinée aux spécificités socio-économiques de l'île impose une adaptation renforcée des politiques publiques. Le CESER souligne l'importance de tirer parti des expériences nationales et internationales tout en tenant compte des réalités locales. Ces exemples montrent que le vieillissement peut être envisagé non pas uniquement comme un défi, mais aussi comme une opportunité d'innovation sociale et technologique.

Plusieurs initiatives (liste non exhaustive) ont déjà été mises en place pour accompagner le bien vieillir à La Réunion :

- La démarche "Villes Amies des Aînés" (VADA) : huit communes réunionnaises sont engagées dans ce réseau qui promeut une approche transversale du vieillissement, la citoyenneté des aînés et la lutte contre l'âgisme.
- Le secteur mutualiste, portant des initiatives telles que le projet Santé Senior Péi, qui vise à renforcer la prévention et l'accès aux soins pour les personnes âgées, et l'Université Solidaire, qui propose des formations et ateliers aux seniors afin de favoriser le vieillissement actif et la transmission intergénérationnelle.
- Les plans seniors développés dans certaines communes, qui intègrent des actions spécifiques pour améliorer le quotidien des aînés sur le plan social et sanitaire.
- La solidarité familiale, qui reste un pilier majeur du soutien aux personnes âgées à La Réunion, mais qui nécessite des dispositifs complémentaires pour éviter l'épuisement des aidants.
- Les Rencontres de la 3<sup>e</sup> jeunesse, organisées par des acteurs privés et associatifs, favorisant l'échange et la participation sociale des seniors.
- La Journée Annuelle Départementale du Bien Vieillir, portée par le Conseil départemental, qui sensibilise aux enjeux du vieillissement et valorise les initiatives locales.

<sup>12</sup> [Atlas cartographique du grand âge](#), Intercommunalités de France, novembre 2024



- Les nombreuses actions du tissu associatif, qui jouent un rôle clé dans le maintien du lien social et l'accompagnement des seniors sur l'ensemble du territoire.
- Le développement du sport-santé, qui encourage la pratique physique adaptée aux seniors pour prévenir la perte d'autonomie.
- Les dispositifs de mobilité senior, avec la gratuité des cars jaunes et des réflexions sur l'accessibilité des transports et services culturels pour garantir une autonomie de déplacement.

Ces initiatives constituent des bases solides sur lesquelles La Réunion peut s'appuyer pour construire une politique ambitieuse du bien vieillir, intégrant à la fois l'innovation sociale, l'inclusion numérique et la valorisation du rôle des seniors dans la société réunionnaise.



### **1.3 Problématique**

Face à l'accélération du vieillissement de la population, La Réunion se trouve à un tournant crucial. Si le vieillissement est souvent perçu comme une contrainte, il peut également représenter une formidable opportunité pour repenser notre société autour de la solidarité intergénérationnelle et de l'inclusion. Toutefois, cette ambition soulève plusieurs défis majeurs qui nécessitent une réponse adaptée, cohérente et anticipatrice.

#### **Comment adapter les politiques publiques et les infrastructures de La Réunion pour permettre aux personnes âgées de bien vieillir dans un environnement inclusif et solidaire, tout en prévenant la perte d'autonomie ?**

Cette question centrale implique de répondre à plusieurs sous-enjeux :

- L'anticipation des besoins liés à l'évolution démographique
- La prévention de la perte d'autonomie, l'activité physique, la stimulation cognitive et la prévention des maladies chroniques
- L'amélioration de l'inclusion sociale
- L'accessibilité des infrastructures
- La mobilisation et la coordination des acteurs
- La prise en compte des spécificités réunionnaises

La complexité de ces enjeux appelle une réflexion transversale et une mobilisation collective pour faire du vieillissement un vecteur de progrès social et économique.

Le CESER avait déjà engagé une première réflexion sur ce sujet en 2019, à travers une contribution intitulée « **Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise** ». Ce travail posait les fondations d'une approche concertée, en insistant sur l'impératif de coordination des acteurs et sur la reconnaissance des spécificités du territoire. Cette nouvelle contribution s'inscrit dans la continuité de cette réflexion, tout en actualisant le diagnostic et en élargissant les perspectives, à la lumière des évolutions démographiques récentes, des retours d'expérience des acteurs de terrain, et des ambitions renouvelées portées par les collectivités.

#### ***Une approche transversale pour un bien vieillir concerté et efficace***

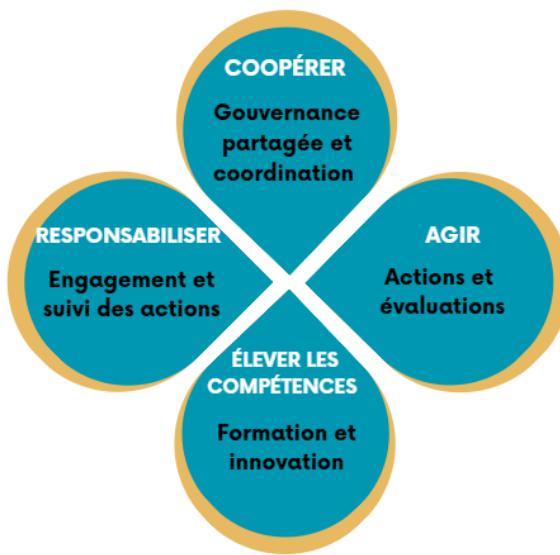
Le CESER de La Réunion considère que le bien vieillir est un enjeu complexe qui nécessite une approche globale et concertée, intégrant l'ensemble des acteurs du territoire. À travers cette contribution, le CESER formule des préconisations articulées autour de **quatre grandes orientations stratégiques**, permettant d'apporter une vision transversale et cohérente aux politiques et actions en faveur des seniors.



Tout au long de cette réflexion, les recommandations proposées s'inscriront dans ces **quatre dynamiques complémentaires** :

- **Coopérer** : favoriser la mise en synergie des efforts pour assurer une gouvernance partagée et une meilleure coordination des actions en faveur du bien vieillir.
- **Agir** : proposer des outils concrets et opérationnels permettant à chaque acteur du territoire de s'engager activement dans une dynamique d'actions.
- **Élever les compétences** : renforcer la formation et l'innovation pédagogique pour structurer une offre adaptée aux enjeux du vieillissement et à l'évolution des métiers du secteur médico-social.
- **Responsabiliser** : engager tous les acteurs – État, collectivités, organismes de formation, secteur privé et société civile – à prendre pleinement conscience des défis à relever et à agir en conséquence.

Ces **quatre orientations guideront l'ensemble des préconisations** développées dans cette contribution, proposant ainsi une **approche intégrée et durable du bien vieillir à La Réunion**. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux défis actuels, mais bien de **poser les bases d'une transformation durable**, où chaque acteur trouve sa place et contribue à une société plus inclusive, solidaire et adaptée au vieillissement de sa population.



Dans cette dynamique, cette contribution a pour vocation d'ouvrir **la voie à des travaux plus approfondis**, ciblant certains aspects spécifiques des territoires ou des politiques publiques évoqués. À ce titre, il est rappelé que **le Conseil régional peut saisir le CESER** pour émettre un avis ou produire une contribution sur toute action ou projet d'intérêt régional. De même, **le Conseil départemental** peut également solliciter le CESER pour tout sujet entrant dans ses compétences, conformément à l'article **L.3442-1 du Code général des collectivités territoriales**, qui encadre les spécificités de la consultation dans les régions d'Outre-mer. Ces possibilités de saisine permettent d'envisager une **prolongation collective** de cette réflexion.



## PARTIE 1

# LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT À LA RÉUNION

## Partie 1 : Les défis du vieillissement à La Réunion

### 2.1 Autonomie et dépendance

#### *État des lieux : quel est le niveau de dépendance chez les seniors à La Réunion*

La perte d'autonomie constitue un enjeu majeur pour les seniors réunionnais. Selon les données présentées lors des premières assises réunionnaises du bien vieillir, 18,5 % des personnes de 60 ans et plus sont en situation de perte d'autonomie à La Réunion, une proportion nettement plus élevée que la moyenne nationale. Parmi les 75 ans et plus, cette proportion atteint 38 %, témoignant de la fragilité accrue de cette tranche d'âge.

Année	2023	2028	2033
Nombre de SENIORS en perte d'autonomie – Selon l'âge			
Perte d'autonomie 60 ans et plus (INSEE)	32 059	38 112	43 917
<i>Part 60 ans et plus</i>	18,5%	18,6%	19,1%
Dont population 60-74 ans	13 527	15 427	16 406
<i>Part 60-74 ans</i>	11%	11%	11%
Dont population 75 ans et plus	18 532	22 685	27 511
<i>Part 75 ans et plus</i>	38%	37%	36%

Année	2023	2028	2033
Nombre de SENIORS en perte d'autonomie – Selon lieu de vie			
A domicile	30 296	36 016	41 502
<i>Part</i>	94,5%	94,5%	94,5%
En institution	1763	2086	2415
<i>Part</i>	5,5%	5,5%	5,5%

La prévalence élevée de pathologies chroniques (diabète, troubles musculo-squelettiques, maladies cardiovasculaires) aggrave la situation. Cette fragilité précoce accentue le besoin d'un accompagnement sanitaire renforcé. Les données montrent également que l'espérance de vie sans incapacité reste inférieure à celle de la métropole, accentuant les besoins en soins adaptés.

Le taux d'institutionnalisation<sup>13</sup> reste faible dans les DOM, avec seulement 3,1 % des seniors de 75 ans et plus vivant en établissement. Ce chiffre traduit un manque de structures d'accueil adaptées, comparé aux 4,7 % observés en moyenne nationale.

<sup>13</sup> [4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050](#), INSEE Première, juillet 2019

Face aux nombreux défis du vieillissement de la population, une coordination renforcée des différents acteurs et un pilotage stratégique structuré sont indispensables pour assurer une réponse cohérente et efficace. Cela implique de dépasser les approches sectorielles pour bâtir une vision commune et partagée du bien vieillir, intégrant l'ensemble des enjeux sociaux, sanitaires, économiques et territoriaux.



## COOPÉRER

### Préconisation n°1 : Création d'un comité stratégique du bien vieillir à La Réunion

Le CESER recommande la création **d'un Comité stratégique du bien vieillir**, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés afin d'identifier les besoins du territoire, d'élaborer une politique commune et de structurer une gouvernance durable pour accompagner le vieillissement de la population réunionnaise.

Ce comité aurait pour mission principale de **piloter une stratégie de 5 à 10 ans** et de favoriser une **meilleure articulation des politiques publiques et des initiatives locales** en matière de bien vieillir. Il permettrait :

- **D'identifier précisément les besoins** liés au vieillissement à La Réunion grâce à une analyse concertée des données et des réalités de terrain.
- **D'élaborer une politique commune et intégrée** prenant en compte l'ensemble des enjeux du vieillissement (autonomie, inclusion, formation, ESS, aménagement du territoire...).
- **De structurer un suivi et une évaluation des actions engagées**, afin d'assurer leur cohérence et leur efficacité sur le long terme.

**Chef(s) de file :** Ce comité regrouperait les principaux acteurs institutionnels, socio-économiques et associatifs engagés dans la question du vieillissement, avec deux chefs de file :

- **Le Conseil départemental**, en tant que chef de file de la politique du bien vieillir et de l'offre médico-sociale, responsable des dispositifs de soutien aux seniors et aux aidants.
- **Le Conseil régional**, qui porte des leviers stratégiques majeurs via le **SAR, la feuille de route régionale ESS** et les politiques de **formation** adaptées aux métiers du vieillissement.

D'autres acteurs clés seraient également intégrés : **l'État (ARS, Préfecture, CAF, CGSS)** pour assurer un cadre réglementaire et des financements adaptés, **les intercommunalités et les communes**, qui jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire et les services de proximité, **les établissements médico-sociaux et acteurs de la santé**, afin de garantir un accompagnement coordonné vers l'autonomie des seniors, **les associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, qui déplacent des solutions innovantes pour lutter contre l'isolement et favoriser l'inclusion des aînés. Le CESER recommande également d'intégrer ce **comité à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**, afin d'assurer une meilleure coordination entre les différentes échelles de décision et d'optimiser la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain.

**Indicateurs d'impact :**

- Amélioration de l'accès aux dispositifs
- Réduction des inégalités territoriales (par micro-région)
- Evolution du nombre d'acteurs impliqués

**Indicateurs de suivi :**

- Fréquence et régularité des réunions
- Réalisation d'un bilan annuel de suivi du comité

***Prévention de la perte d'autonomie : facteurs de risque, actions actuelles et axes d'amélioration***

La prévention de la perte d'autonomie repose sur plusieurs axes stratégiques :

1. **Promotion de la santé préventive** : La mise en place d'ateliers de sensibilisation sur la nutrition, l'activité physique et la gestion du stress est essentielle pour maintenir les seniors en bonne santé. Des campagnes de communication ciblées et des actions de proximité auprès des plus fragiles doivent encourager une hygiène de vie favorable à la prévention des maladies chroniques.
2. **Détection précoce des fragilités** : Le programme ICOPE, déployé à La Réunion, constitue une avancée importante. Il permet une évaluation multidimensionnelle des seniors pour identifier les fragilités à un stade précoce. Le CESER recommande de renforcer ce dispositif et d'assurer une formation spécifique des professionnels de santé.
3. **Prévention des chutes** : Le plan anti-chute 2024-2027 vise à réduire de 20 % les chutes graves chez les personnes âgées. Le CESER préconise une extension de ce programme à toutes les communes de l'île, avec des ateliers pratiques pour améliorer l'équilibre et la coordination.
4. **Stimulation cognitive** : La mise en place de parcours cognitifs personnalisés dans les centres de jour est encouragée. Des activités telles que les jeux de mémoire, les ateliers de lecture et la pratique artistique peuvent aider à prévenir le déclin cognitif.

La création du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), inscrite dans la loi du 8 avril 2024, marque une avancée majeure pour garantir un accompagnement simplifié et renforcé des personnes âgées et en perte d'autonomie. Après une phase d'expérimentation en 2024 auprès de 18 départements préfigurateurs, sa généralisation est prévue pour 2025. À La Réunion, il est essentiel d'anticiper et de structurer ce déploiement afin qu'il réponde efficacement aux spécificités du territoire, notamment en matière d'accessibilité aux services, de lutte contre l'illectronisme et de proximité avec les publics concernés.

**AGIR****Préconisation n°2 : Déploiement du Service Public Départemental de l'Autonomie à La Réunion**

Le CESER recommande l'établissement d'un calendrier de déploiement clair et progressif du SPDA à La Réunion, en veillant à :

- **Assurer un ancrage territorial fort** en installant un guichet unique par micro-région, facilitant ainsi l'accès aux dispositifs pour tous les publics, y compris ceux vivant dans des zones éloignées.
- **Mettre en place une offre hybride (présence physique + numérique)** afin de garantir un accompagnement de proximité tout en intégrant des outils digitaux pour simplifier les démarches. Cette approche permettrait de lutter contre l'illectronisme, qui touche encore une part importante des seniors réunionnais.
- **Définir des points de relais locaux** en mobilisant les communes, les intercommunalités et les acteurs associatifs pour assurer un maillage territorial optimal et un meilleur accompagnement vers l'autonomie des publics les plus vulnérables.
- **Renforcer la coordination** entre les services départementaux et les autres acteurs du bien vieillir (ARS, caisses de retraite, structures médico-sociales) pour garantir un accompagnement fluide et éviter les ruptures de parcours.

**Chef(s) de file :** Conseil départemental

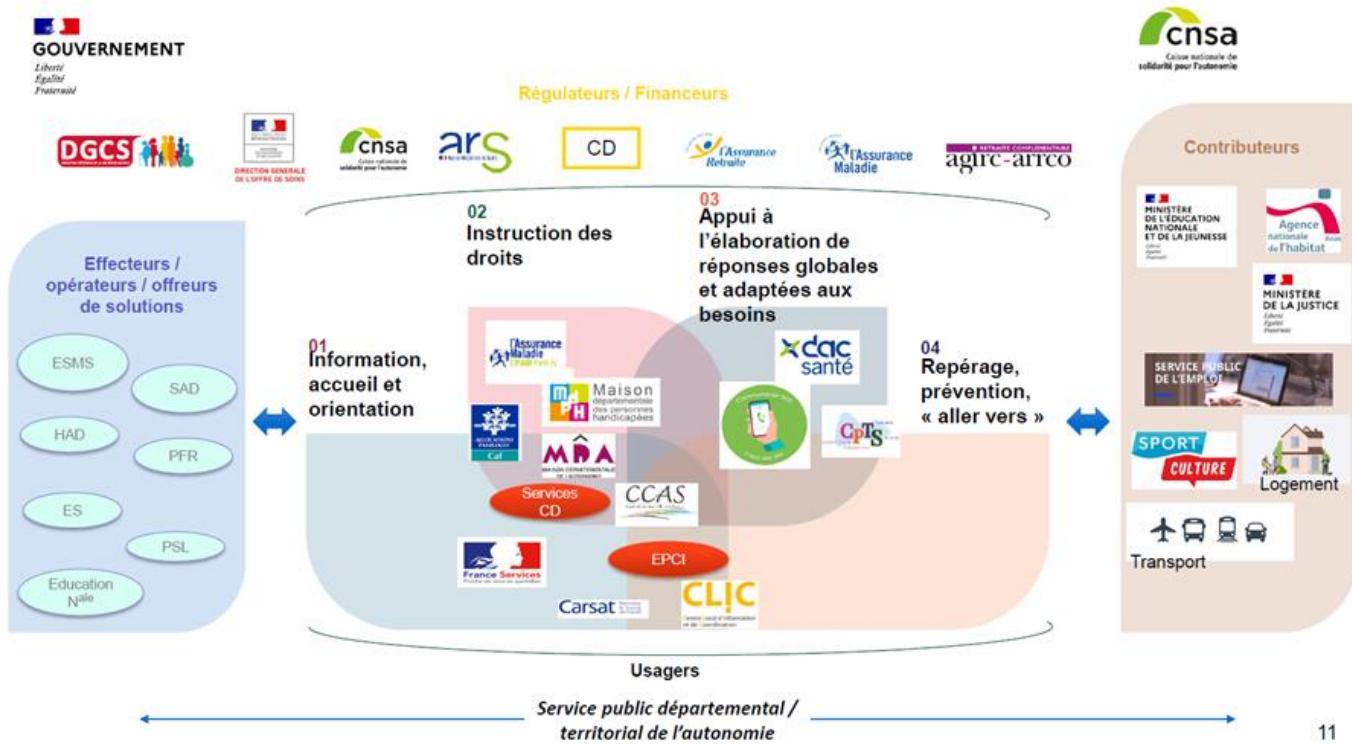
**Indicateurs d'impact :**

- Amélioration de l'accès aux droits
- Réduction de l'illectronisme administratif
- Couverture territoriale effective

**Indicateurs de suivi :**

- Taux de déploiement des guichets SPDA par micro-région
- Part de bénéficiaires orientés par des partenaires relais (communes, associations, intercommunalités).
- Nombre de réunions de coordination SPDA avec les autres acteurs du bien vieillir

Le déploiement du SPDA représente une opportunité majeure pour structurer une réponse territoriale adaptée aux enjeux du vieillissement à La Réunion. Il est donc important d'anticiper son implantation et de veiller à ce qu'il soit un véritable outil de proximité et d'accompagnement, au service des seniors et de leurs familles.



11

Image : Les régulateurs / financeurs du SPDA

### Adaptation des services de santé : accessibilité, spécialisation et soins à domicile

L'offre de soins pour les seniors à La Réunion reste insuffisante. Avec seulement 32,86 places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, contre 95,7 pour la moyenne nationale, le territoire souffre d'une sous-capacité évidente.

Le CESER souligne la nécessité de renforcer les services à domicile pour compenser cette pénurie. L'augmentation du nombre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et la professionnalisation des intervenants sont indispensables.

Par ailleurs, le développement des consultations gérontologiques de proximité est crucial pour un suivi précoce des pathologies liées à l'âge. La création d'un gérontopôle (annoncé lors des premières assises réunionnaises du bien vieillir) à La Réunion pourrait être une réponse structurante, en rassemblant acteurs sanitaires, sociaux et universitaires. Le CESER préconise également une meilleure coordination entre médecins traitants, spécialistes et intervenants à domicile.



## COOPÉRER

### Préconisation n°3 : Création d'un comité de réflexion pour un pilotage opérationnel du bien vieillir

Pour garantir une mise en œuvre efficace et cohérente des actions en faveur du bien vieillir, le CESER recommande **la création d'un comité de réflexion et de pilotage opérationnel (1 à 5 ans)**, chargé d'assurer un suivi régulier des dispositifs existants et d'orienter les nouvelles initiatives en fonction des besoins du territoire.

Ce comité de réflexion pourrait avoir pour objectif de :

- **Assurer une concertation régulière entre les acteurs du secteur médico-social, de la santé et du social**, afin de fluidifier les parcours de soins et de renforcer les synergies entre les dispositifs d'accompagnement.
- **Associer les bénéficiaires eux-mêmes**, en intégrant les seniors et leurs aidants aux discussions, pour adapter les réponses aux réalités du terrain et garantir une approche centrée sur les usagers.
- **Évaluer les dispositifs existants et proposer des ajustements** pour améliorer leur efficacité et leur accessibilité.

**Chef(s) de file :** Le **gérontopôle**, annoncé lors des premières assises réunionnaises du bien vieillir, pourrait **assurer le rôle de chef de file** de ce comité, en s'appuyant sur son expertise et en mobilisant l'ensemble des parties prenantes : professionnels de santé, collectivités, organismes de formation, associations, et représentants des seniors.

En structurant ainsi un **véritable espace de concertation et d'action**, ce comité permettra **d'assurer un suivi dynamique et réactif** des politiques du bien vieillir, tout en garantissant une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées sur le territoire.

#### Indicateurs d'impact :

- Amélioration de la fluidité des parcours
- Renforcement de la prise en compte des usagers
- Adaptation continue des dispositifs

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions de concertation organisées par an entre professionnels, institutions, associations et représentants des usagers.
- Taux de participation des bénéficiaires (seniors, aidants) aux travaux du comité
- Publication régulière de comptes rendus ou bulletins de suivi du comité

Une gouvernance efficace du bien vieillir repose avant tout sur une **connaissance fine et actualisée des réalités du territoire**. Il devient donc nécessaire de mieux documenter les parcours de vie des seniors, les zones de fragilité territoriale, les disparités d'accès aux services, les besoins en adaptation de logement, ou encore les situations de rupture ou d'isolement.

**COOPÉRER****Préconisation n°4 : Création d'un Observatoire territorial du bien vieillir**

Le CESER propose ainsi la **création d'un Observatoire territorial du bien vieillir**, qui serait adossé à une instance existante pour garantir sa légitimité et sa transversalité. Deux options principales peuvent être envisagées :

- **La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**, pour assurer un pilotage politique partagé entre la Région, le Département et les autres collectivités ;
- Ou le futur **gérontopôle réunionnais**, en tant que structure technique et scientifique dédiée au vieillissement.

Cet Observatoire aurait pour missions de :

- Collecter, croiser et analyser des **données quantitatives et qualitatives** sur les personnes âgées et leurs parcours ;
- Produire des **diagnostics territoriaux par micro-région, commune ou EPCI** ;
- Identifier les **déséquilibres d'offre médico-sociale, de mobilité, de logement, de services de proximité** ;
- Suivre l'impact des politiques publiques et **proposer des indicateurs de suivi communs** ;
- Appuyer la **planification territoriale** et l'évaluation des actions engagées.

Cette proposition s'inscrit dans la continuité des recommandations formulées par le CESER dans son rapport « **Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales<sup>14</sup>** ». Ce rapport plaiddait déjà, en se fondant sur la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 2004, pour la **création d'un Observatoire des Mutations Économiques**, afin de disposer d'un outil d'analyse capable d'anticiper les évolutions du territoire et d'accompagner les transformations en cours.

En centralisant l'information et en offrant une vision partagée, cet outil renforcerait la capacité d'anticipation des décideurs, la coordination entre acteurs, et l'**efficience des actions sur le terrain**.

**Chef(s) de file :** La CTAP ou le gérontopôle

**Indicateurs d'impact :**

- Evolution de la couverture territoriale des services (santé, mobilité, logement) sur la base des données de l'observatoire.
- Nombre d'ajustements ou de nouvelles politiques publiques mises en œuvre à partir des analyses produites.

<sup>14</sup> P.26 « Observatoire des Mutations Économiques », Rapport du CESER [« Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales »](#), octobre 2021

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de tableaux de bord, cartographies ou études publiées chaque année.
- Nombre de collectivités et institutions ayant utilisé les données de l'Observatoire dans leurs projets ou stratégies.
- Taux de mise à jour des données clés (au minimum une fois par an sur les indicateurs prioritaires).
- Part de données ouvertes ou partagées avec les acteurs du territoire (ESS, collectivités, établissements, associations).

## **2.2 Maintien à domicile des seniors**

### ***Situation actuelle du maintien à domicile à La Réunion : limites et opportunités***

Le maintien à domicile est une préférence affirmée par une grande majorité des seniors. En France, 92 % des personnes âgées<sup>15</sup> souhaitent vieillir chez elles, et cette tendance se retrouve fortement à La Réunion. Toutefois, si cette aspiration correspond à une volonté d'autonomie et de familiarité avec son environnement, elle se heurte à plusieurs obstacles qui rendent le maintien à domicile parfois difficile, voire impossible sans un accompagnement adapté.

1. **Difficulté d'accès aux soins** : Les soins à domicile restent limités par une pénurie d'infirmiers libéraux et une faible couverture territoriale des SSIAD. Cette situation complique l'accompagnement des pathologies chroniques et des soins palliatifs.
2. **Isolement social** : L'éloignement des centres-villes et l'insuffisance des transports en commun aggravent l'isolement des seniors, notamment en milieu rural. Cet isolement a un impact direct sur leur santé mentale et physique.
3. **Inadéquation des logements** : Une part importante des logements occupés par les seniors n'est pas adaptée à la perte de mobilité. Les escaliers, baignoires et sols glissants constituent des dangers majeurs.
4. **Précarité financière** : Plus de 36 % des personnes de 75 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté. Cette situation limite l'accès à des services privés d'aide à domicile.

Malgré ces difficultés, des progrès notables ont été réalisés à La Réunion pour favoriser le maintien à domicile. Aujourd'hui, 53 SAAD sont actifs sur le territoire, offrant un large éventail de prestations allant de l'aide aux tâches quotidiennes aux soins de confort et à l'accompagnement social. Parallèlement, le développement des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), avec 547 places dédiées, permet un meilleur accompagnement des personnes en perte d'autonomie, bien que ces capacités restent limitées face aux besoins

<sup>15</sup> [Préparer la France de demain, Ajouter de la vie aux années](#) – Stratégie « Bien vieillir », novembre 2023



croissants. Enfin, le secteur associatif joue un rôle essentiel en proposant des solutions complémentaires telles que des visites de bénévoles, le portage de repas et un accompagnement social, contribuant ainsi à réduire l'isolement des seniors et à améliorer leur qualité de vie.

Si le maintien à domicile est un objectif partagé par la grande majorité des seniors, sa faisabilité dépend de conditions essentielles qui doivent être améliorées : **un accès facilité aux soins, une adaptation des logements, un soutien financier renforcé et une lutte active contre l'isolement.**

#### *Perspectives : propositions pour améliorer le maintien à domicile*

Le vieillissement de la population impose une réflexion approfondie sur **l'aménagement des espaces et la sécurisation du cadre de vie des seniors**, particulièrement dans un territoire exposé aux risques naturels comme La Réunion. L'épisode du **cyclone Garance** a mis en évidence la vulnérabilité de certains seniors dont les habitations étaient situées dans des zones à risque, soulignant l'urgence d'une meilleure prise en compte des pertes d'autonomie et de maintien à domicile dans les politiques d'aménagement.

Par ailleurs, garantir la **santé et la sécurité des personnes âgées** ne repose pas uniquement sur les services institutionnels et les professionnels rémunérés. Les **acteurs associatifs, les voisins, et les réseaux de solidarité locale** ont un rôle essentiel à jouer, notamment pour les seniors les plus précaires, qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder à des services payants.

#### AGIR

##### **Préconisation n°5 : Développer des aménagements sécurisés et structurer des actions de proximité**

Le CESER recommande la mise en œuvre d'un **programme d'aménagement des espaces urbains et ruraux**, intégrant les besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie :

- **Identifier et sécuriser les zones à risque** pour les seniors, notamment en cartographiant les habitations exposées aux aléas climatiques et en développant des solutions adaptées (relogement, aménagements spécifiques, dispositifs d'alerte).
- **Adapter l'urbanisme aux mobilités réduites** en facilitant l'accessibilité aux services essentiels : rampes, trottoirs adaptés, éclairage renforcé, bancs publics pour favoriser les déplacements.
- **Créer des espaces de proximité intergénérationnels**, permettant aux seniors de maintenir une vie sociale active au sein de leur quartier.

En complément, il est essentiel de **renforcer les réseaux de solidarité de proximité** pour garantir la santé et la sécurité des seniors, en s'appuyant sur :



- **Les acteurs associatifs**, qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des personnes âgées isolées.
- **Un maillage de "référents seniors"** dans chaque quartier, formés à identifier les situations de vulnérabilité et à orienter les personnes vers les bons dispositifs.
- **Le développement de "patrouilles de veille"**, notamment en période de crise climatique, pour assurer un suivi des personnes âgées isolées et faciliter leur évacuation si nécessaire.

**Chef(s) de file :** Le Conseil régional dans le cadre de l'élaboration du SAR

**Indicateurs d'impact :**

- Réduction des risques pour les seniors en zone sensible
- Amélioration de l'accessibilité urbaine et rurale
- Renforcement du lien social de proximité
- Réduction des situations d'urgence non anticipées

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de zones à risque cartographiées et sécurisées
- Taux de déploiement des "référents seniors" par quartier ou micro-territoire.
- Nombre d'actions de proximité coordonnées par les associations ou les collectivités (visites, portage, animations, veille...).
- Fréquence et bilan des "patrouilles de veille" en période de risque climatique, avec suivi du nombre de bénéficiaires repérés ou évacués.

À mesure que la population vieillit, la question du **lieu de vie** devient centrale dans l'accompagnement des personnes âgées. Vieillir chez soi, déménager dans un logement plus adapté, intégrer une résidence autonomie ou être accueilli dans une structure médicalisée : ces choix – quand ils sont possibles – traduisent des réalités et des besoins très divers.

À La Réunion, ces trajectoires sont souvent marquées par une **forte attache au domicile**, des contraintes économiques et territoriales, mais aussi un manque de solutions intermédiaires entre le "chez soi" et l'EHPAD. La réflexion sur les parcours résidentiels des seniors ne peut donc se limiter à la seule question du logement : elle doit s'inscrire dans une **vision globale du cadre de vie**, incluant l'accessibilité, les services de proximité, la sécurité, les liens sociaux, et l'adaptation aux étapes du vieillissement.

Pour construire un **parcours résidentiel fluide, choisi et sécurisant**, il est essentiel de développer une offre diversifiée, territorialisée, et pensée en cohérence avec l'évolution des besoins des personnes. Cela suppose également d'accompagner les transitions, d'éviter les ruptures brutales, et de garantir aux personnes âgées la possibilité de **vivre dignement là où elles le souhaitent**, aussi longtemps que possible.



## RESPONSABILISER

### Préconisation n°6 : Favoriser un parcours résidentiel heureux des personnes âgées

Le CESER recommande de **bâtir une véritable stratégie territoriale du parcours résidentiel des seniors** à La Réunion, fondée sur la diversité des besoins, l'anticipation des transitions et le respect des choix de vie. Il s'agit de permettre aux personnes âgées de vivre dans un environnement adapté à chaque étape du vieillissement, en évitant les ruptures brutales et en sécurisant les parcours.

Pour ce faire, plusieurs leviers doivent être mobilisés :

- Diversifier les formes d'habitat adaptées
- Élaborer une cartographie des besoins résidentiels des seniors par micro-région et par commune, en croisant les données démographiques, de précarité, d'isolement et de services.
- Garantir le respect du choix des personnes, en évitant l'infantilisation et en accompagnant les changements de lieu de vie dans la concertation et la dignité.
- Associer les bailleurs sociaux, les collectivités, les architectes, les services sociaux et les usagers pour une vision partagée du parcours résidentiel.
- Intégrer cette stratégie au sein des différents comités de pilotage, de la feuille de route régionale du bien vieillir et du SAR.
- 

**Chef(s) de file :** Conseil départemental en lien avec le Conseil, les intercommunalités (urbanisme local) et les bailleurs sociaux.

#### Indicateurs d'impact :

- Augmentation de l'offre d'habitats alternatif
- Amélioration de la qualité du logement
- Réduction des ruptures de parcours
- Satisfaction des usagers

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets d'habitat adaptés identifiés et financés par an
- Part de logements de seniors évalués comme "non adaptés" à la perte d'autonomie (à actualiser via l'Observatoire territorial du bien vieillir).
- Prise en compte du vieillissement dans les documents d'urbanisme



## 2.3 Enjeux économiques du bien vieillir

Alors que La Réunion s'apprête à devenir dans les prochaines décennies l'un des territoires ultramarins les plus touchés par le vieillissement de sa population, la question du bien vieillir dépasse le seul cadre médico-social ou sanitaire. Elle interroge profondément notre modèle de développement : aménagement du territoire, emploi, innovation, logement, mobilité, alimentation, formation... tous les secteurs sont concernés.

Dans cette perspective, **la "silver économie"** – autrement dit, l'ensemble des activités économiques liées aux besoins des personnes âgées – représente une **opportunité majeure de structuration d'une filière locale innovante et durable**. Les enjeux sont nombreux : anticiper les besoins de demain, stimuler la création d'emplois non délocalisables, et favoriser l'émergence de solutions réunionnaises pour le vieillissement.

Car bien vieillir, ce n'est pas seulement un impératif social ou de santé publique : **c'est aussi un gisement d'activités économiques à forte utilité sociale**, à condition de construire un écosystème cohérent, coordonné et territorialisé. L'île dispose déjà de nombreuses initiatives, parfois isolées ou expérimentales, dans les domaines du service à la personne, de l'habitat adapté, des technologies de maintien à domicile ou encore des pratiques sport-santé.

Selon une étude de l'INED en 2021, chaque emploi créé dans le secteur du maintien à domicile génère 1,5 emploi indirect ou induit. Cela signifie qu'investir dans les services à la personne, dans l'habitat adapté, ou dans les technologies d'assistance ne profite pas seulement aux bénéficiaires directs, mais dynamise l'ensemble du tissu économique local. À l'échelle d'un territoire comme La Réunion, confronté à un fort chômage structurel, en particulier chez les jeunes et les seniors eux-mêmes, **la silver économie représente donc un réservoir d'activités non négligeable**.

C'est pourquoi le CESER plaide pour reconnaître pleinement les enjeux économiques du vieillissement, en le pensant comme un **vecteur de croissance inclusive, de création d'emplois locaux et d'innovation sociale et technologique** au service du territoire.

### AGIR

#### **Préconisation n°7 : Lancer un contrat de filière régionale "Silver économie – Bien vieillir"**

Pour exploiter pleinement ce potentiel et dans la continuité de sa préconisation émise en 2019<sup>16</sup>, le CESER propose de mettre en place un **contrat de filière régionale "Silver économie – Bien vieillir"**, fondé sur une gouvernance multi-acteurs et un engagement fort.

<sup>16</sup> Structurer une filière silver économie réunionnaise viable, sociale et solidaire, [Contribution du CESER « Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise »](#), octobre 2019



Ce contrat de filière associerait le Conseil régional ; le Conseil départemental ; l'État, via la DREETS et les services déconcentrés concernés ; les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (coopératives, mutuelles, associations) ; les opérateurs publics de financement et d'innovation (BPI France, ADEME).

Les objectifs de ce contrat de filière seraient :

- **Identifier les segments à fort potentiel** : services à la personne, mobilité, habitat, technologies, loisirs adaptés, alimentation santé, etc.
- **Stimuler l'innovation sociale et technologique**, notamment dans la domotique, les outils de prévention, la e-santé ou les objets connectés.
- **Structurer un écosystème régional** : labellisation de projets, mise en réseau des acteurs, émergence de pôles territoriaux d'excellence.
- **Encourager les formations professionnelles et l'entrepreneuriat**, en particulier dans les zones rurales ou éloignées.
- **Favoriser les synergies entre secteurs** : tourisme, sport-santé, culture, ESS, etc.

**Chef(s) de file :** Le Conseil régional

**Indicateurs d'impact :**

- Nombre d'emplois créés dans les activités liées à la silver économie sur le territoire.
- Montant total des investissements mobilisés (publics et privés) dans les projets labellisés ou soutenus par la filière.
- Taux d'accès à des services ou innovations pour les seniors (mobilité, e-santé, domotique, loisirs, etc.).

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de projets ou d'initiatives accompagnés dans le cadre du contrat de filière.
- Nombre de formations professionnelles ou modules créés en lien avec les métiers de la silver économie.

**Vers un croisement stratégique avec l'économie du « CARE »**

Le futur contrat de filière régional de l'**économie du CARE**, identifié comme une priorité<sup>17</sup> dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) de La Réunion, constitue une opportunité structurante pour bâtir une stratégie cohérente, inclusive et durable autour des enjeux du bien vieillir. Il ne s'agit plus seulement de valoriser les **métiers du lien, du soin et de l'accompagnement**, mais bien de

<sup>17</sup> P. 121 « Filière de l'économie du CARE », [SRDEII « La nouvelle économie »](#), décembre 2022



penser **l'ensemble des services, produits, filières et innovations** qui accompagnent les individus dans les phases de vulnérabilité, de fragilité ou de dépendance.

L'économie du CARE s'inscrit dans une dynamique de soutien **multidimensionnel** – physique, moral, psychique et social – auprès de **toutes les personnes à risque de perte d'autonomie**, y compris les seniors, les personnes malades, en situation de handicap ou en précarité sociale. Elle recouvre ainsi un large spectre de domaines : soins, habitat, mobilité, alimentation, numérique inclusif, soutien psychologique, prévention santé, ESS, etc.

À ce titre, elle **rejoint et complète** la logique portée par le contrat de filière "Silver économie – Bien vieillir" proposé par le CESER. Ces deux démarches, convergentes dans leurs finalités, peuvent s'articuler autour de plusieurs axes communs :

- **Un pilier socio-économique** : structurer une filière territoriale du CARE qui génère des emplois durables, forme des professionnels et soutient l'innovation locale, notamment en contexte de raréfaction des financements publics et bancaires.
- **Un pilier social et éthique** : réaffirmer le droit à la dignité, au lien et à la qualité de vie pour toutes les personnes fragilisées, en défendant une nouvelle vision du développement qui place **la personne et la relation** au cœur de l'action publique.
- **Un pilier territorial** : favoriser des solutions de proximité, dans les micro-régions comme dans les quartiers prioritaires, en intégrant les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, des collectivités et des citoyens.

En ce sens, le CESER appelle à **co-construire une synergie claire entre les deux contrats de filière CARE et Silver Économie**, en mobilisant l'ensemble des partenaires publics et privés autour d'une **vision commune du bien vieillir**, inscrite dans une transition sociale, écologique et territoriale. Une telle convergence permettrait de positionner La Réunion comme un **territoire pionnier** en matière d'économie de la solidarité et du soin, capable de répondre aux besoins de ses habitants tout en stimulant une nouvelle économie inclusive, résiliente et porteuse de sens.



## PARTIE 2

**LE SOUTIEN AUX AIDANTS ET  
L'INCLUSION SOCIALE**



## Partie 2 : Le soutien aux aidants et l'inclusion sociale des seniors

### 3.1 Le rôle des aidants familiaux et professionnels

#### *La place des aidants dans le bien vieillir à La Réunion*

Le rôle des aidants est essentiel pour garantir le bien vieillir des seniors, en particulier dans un contexte où 80 % des personnes âgées<sup>18</sup> à La Réunion souhaitent rester à domicile. À La Réunion, comme ailleurs, les aidants jouent un rôle central dans l'accompagnement des personnes âgées, et 79 %<sup>19</sup> d'entre eux sont des aidants familiaux, principalement des conjoints ou des enfants.

L'aide apportée par les aidants familiaux peut prendre différentes formes en fonction des besoins de la personne âgée et des capacités de l'aidant :

- **Un soutien moral** : la présence d'un proche joue un rôle essentiel dans le bien-être psychologique des seniors. Écoute, réconfort et accompagnement émotionnel permettent de lutter contre l'isolement et la dépression.
- **Une aide à la vie quotidienne** : cela inclut l'assistance pour les tâches domestiques (courses, ménage, cuisine), l'aide aux soins d'hygiène, l'accompagnement aux rendez-vous médicaux ou encore la gestion des démarches administratives.
- **Un soutien financier** : certains aidants familiaux contribuent financièrement aux dépenses liées au vieillissement (aménagement du domicile, frais médicaux, hébergement en établissement), particulièrement lorsque la pension du senior est insuffisante pour couvrir ses besoins.

Ces soutiens, bien que précieux, peuvent cependant représenter une charge physique, mentale et financière importante pour les aidants, nécessitant un accompagnement et des dispositifs de soutien adaptés.

L'apport des aidants professionnels, tels que les aides à domicile, les auxiliaires de vie et les soignants spécialisés, est crucial pour soulager les familles et assurer un accompagnement de qualité. Cependant, La Réunion fait face à **un manque de professionnels qualifiés**, ce qui **augmente la charge des aidants familiaux** et rend le maintien à domicile plus difficile

#### **Le rôle de la formation dans le renforcement des compétences des aidants et des professionnels du bien vieilli**

L'accompagnement des seniors en perte d'autonomie repose sur des aidants familiaux et professionnels dont le rôle est essentiel. Cependant, la complexité croissante des besoins, l'évolution des pathologies liées à l'âge et les exigences accrues en matière de qualité de

<sup>18</sup> [Etude « GRAMOUNE CARE 2016/2017 »](#), Plateforme d'Information et des Etudes en Santé, mai 2018

<sup>19</sup> [Le soutien des aidants non professionnels](#), Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, juillet 2014



service nécessitent une montée en compétences continue des professionnels et un meilleur soutien aux aidants familiaux.

Le secteur de la formation dans les métiers du médico-social, propose aujourd’hui une offre de formations couvrant plusieurs niveaux d’intervention :

- **Les postes de première proximité** : accompagnant éducatif et social, assistants de soins en gérontologie, accueillant familial... Ces professionnels sont en contact direct et régulier avec les personnes âgées et jouent un rôle clé dans la prévention de la perte d’autonomie.
- **Les métiers de l’accompagnement du projet de vie** : assistantes de service social (ASS), conseillers en économie sociale et familiale (CESF), médiateurs familiaux... Ces métiers structurent le parcours des seniors et de leurs aidants, en facilitant l'accès aux dispositifs et en apportant un soutien global.
- **Les postes d'encadrement et de gestion des établissements médico-sociaux** : directeurs d'établissement, chefs d'unité, ingénieurs sociaux... Leur rôle est essentiel pour garantir une offre de services adaptée et efficace.

Toutefois, le bien vieillir ne constitue pas **encore une filière de formation officiellement reconnue**, alors même que les besoins augmentent et que le vieillissement de la population réunionnaise s'accélère.

Les métiers du bien vieillir souffrent d'une faible attractivité et rencontrent des difficultés croissantes de recrutement. Plusieurs freins ont été identifiés :

- Des conditions de travail exigeantes et une charge physique et mentale importante.
- Une rémunération souvent peu attractive, ne reflétant pas l'importance des missions assurées.
- Un manque de perspectives d'évolution professionnelle, qui limite la motivation et l'engagement sur le long terme.
- Un déficit de reconnaissance sociale, qui dissuade les jeunes générations de s'orienter vers ces carrières.

De plus, les candidats aux formations sont souvent en reconversion professionnelle, cherchant à donner plus de sens à leur parcours. Cette tendance nécessite de développer des dispositifs d'accompagnement et des modules de préformation, afin de sécuriser les parcours et d'éviter les décrochages.

Si des formations existent pour les professionnels, les aidants familiaux restent largement oubliés des dispositifs d'accompagnement et de formation. Or, 79 % des aidants sont des membres de la famille, sans préparation spécifique à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.



Le CESER recommande donc la mise en place de formations courtes et accessibles pour les aidants familiaux, permettant :

- D'acquérir des gestes essentiels pour le soutien quotidien (mobilisation, prévention des chutes, accompagnement à l'hygiène, gestion des traitements médicaux...).
- D'apprendre à mieux gérer le stress et la charge mentale, afin de prévenir l'épuisement des aidants.
- D'accéder à une meilleure information sur les dispositifs d'aide, pour éviter l'isolement et faciliter l'orientation vers des solutions adaptées.

Le principal frein à la mise en place de telles formations reste leur financement. Actuellement, aucun dispositif structuré ne permet d'assurer la formation des aidants familiaux. Le CESER recommande donc d'explorer des mécanismes de financement spécifiques, en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil départemental et les organismes de protection sociale.

Pour répondre aux enjeux croissants du vieillissement, il devient donc urgent de structurer une véritable filière du bien vieillir à La Réunion.

## ELEVER LES COMPÉTENCES

### Préconisation n°8 : Structurer une véritable filière du bien vieillir à La Réunion

Le CESER recommande le développement et la structuration d'une filière de formation dédiée au bien vieillir, afin de répondre aux besoins croissants du territoire.

Cette dynamique s'appuie sur plusieurs constats partagés : une pénurie de profils qualifiés dans les métiers du grand âge ; un besoin de formations plus territorialisées, en proximité avec les bassins de vie ; la nécessité de développer des passerelles pour les adultes en reconversion, notamment dans les secteurs du sanitaire, du social ou de l'animation.

Dans ce contexte, **le SRFSS** constitue un levier stratégique pour renforcer cette ambition.

Les axes prioritaires de cette future filière seraient les suivants :

- Créer un parcours de formation spécifique au bien vieillir, intégrant tous les niveaux d'intervention (proximité, accompagnement, encadrement).
- Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge, en améliorant la reconnaissance et la valorisation des parcours professionnels.
- Développer une offre de formation adaptée aux aidants familiaux, afin de les accompagner et de leur donner des outils pour mieux gérer leur rôle.
- Faciliter l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire, avec des dispositifs innovants combinant présentiel et numérique.



- Améliorer la coordination entre les différentes formations, en rapprochant les filières du social et de la santé pour une approche globale du vieillissement.

Pour installer cette filière, le CESER propose la création d'un « Campus métiers du bien vieillir ». Il s'agirait d'un espace de formation et d'innovation rassemblant **des modules courts** pour les aidants et intervenants en première ligne, un tronc commun inter-métiers pour favoriser l'interdisciplinarité, des certifications modulaires, souples et progressives, adaptées aux enjeux réunionnais du vieillissement.

**Chef(s) de file :** Le Conseil régional et le Conseil départemental

#### Indicateurs d'impact :

- Taux d'insertion professionnelle des diplômés issus des formations liées au bien vieillir (à 6 mois / 1 an).
- Évolution du nombre de professionnels en poste dans les métiers du grand âge (aide à domicile, auxiliaires de vie, accompagnants éducatifs et sociaux...).
- Part de personnes âgées bénéficiant d'un accompagnement qualifié à domicile ou en établissement (en lien avec l'évolution des besoins territoriaux).

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de formations créées ou adaptées dans le champ du bien vieillir (initiale, continue, modulaire).
- Taux de couverture territoriale des formations en lien avec les bassins de vie (accès géographique aux parcours).
- Nombre de bénéficiaires de modules de formation pour aidants familiaux, y compris ceux engagés dans un parcours de VAE ou de professionnalisation.

### *Problématiques rencontrées par les aidants*

Les aidants familiaux et professionnels sont confrontés à plusieurs défis majeurs :

- **Surcharge physique et mentale**<sup>20</sup> : 47 % des aidants familiaux déclarent ressentir une fatigue intense et un impact négatif sur leur santé. Ils doivent jongler entre leur emploi, leur vie personnelle et les soins apportés à leur proche, ce qui conduit souvent à un épuisement moral et physique.
- **Manque de reconnaissance et de soutien financier** : Bien que certaines aides existent (comme l'APA), elles sont souvent jugées insuffisantes et difficiles d'accès. En outre, près de 12 % des aidants<sup>21</sup> déclarent être en difficulté financière à cause de leur engagement auprès d'un proche âgé.

<sup>20</sup> [Perte d'autonomie : quels effets sur la santé des proches aidants ?, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, octobre 2024](#)

<sup>21</sup> [Aidants et employeurs : regards croisés, BPCE L'Observatoire](#), septembre 2023



- **Insuffisance des dispositifs de répit** : Le manque de structures d'accueil temporaire (accueils de jour, hébergements de répit) empêche de nombreux aidants de souffler.
- **Risque de maltraitance** : Par manque de formation et d'accompagnement, certains aidants peuvent adopter des comportements involontairement maltraitants (négligence, impatience).

### *Propositions pour renforcer le soutien aux aidants*

Face aux défis rencontrés par les aidants familiaux et professionnels, plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés afin d'améliorer leur accompagnement, de prévenir l'épuisement et de valoriser leur engagement.

#### ELEVER LES COMPÉTENCES

##### **Préconisation n°9 : Renforcer l'offre de formation et les capacités d'accueil des écoles**

Le manque de professionnels qualifiés et la nécessité de mieux accompagner les aidants familiaux imposent un renforcement des capacités de formation dans les établissements dédiés (IFSI, IRTS...). Le CESER recommande :

- D'augmenter la capacité d'accueil des formations paramédicales et médico-sociales, en veillant à rapprocher les lieux de formation des bassins de vie, afin de faciliter l'accès aux parcours de professionnalisation.
- De structurer une offre de formation continue pour les professionnels déjà en poste, afin de leur permettre d'actualiser leurs compétences et d'évoluer vers des fonctions spécialisées.
- De développer des formations adaptées aux aidants familiaux, en leur donnant accès à des modules courts et pratiques sur les gestes du quotidien, la prévention de l'épuisement et la gestion administrative des dispositifs d'aide.
- De favoriser la reconnaissance des compétences acquises par les aidants familiaux en mettant en place des passerelles vers des diplômes professionnels via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cette démarche permettrait aux aidants souhaitant se professionnaliser d'accéder à des formations qualifiantes, notamment vers les métiers d'auxiliaire du troisième âge et d'accompagnement des seniors.
- D'intégrer ces propositions aux travaux du CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle), afin que ces enjeux soient pleinement pris en compte dans la planification des formations régionales

**Chef(s) de file :** Le Conseil régional

**Indicateurs d'impact :**

- Taux d'occupation des capacités de formation dans les établissements paramédicaux et médico-sociaux (IFSI, IRTS...).
- Nombre de parcours professionnels validés via la VAE par des aidants familiaux ayant accédé à un diplôme qualifiant.
- Évolution du taux de couverture des besoins en professionnels qualifiés dans les services à la personne et établissements médico-sociaux.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de places ouvertes et effectives dans les formations paramédicales, médico-sociales et formations pour aidants.
- Nombre de modules courts créés pour les aidants familiaux (gestion de la fatigue, gestes quotidiens, droits, prévention...).
- Taux de participation des acteurs de la formation (IRTS, IFSI, organismes agréés...) aux travaux du CREFOP sur la thématique du bien vieillir.

**RESPONSABILISER****Préconisation n°10 : Clarifier et structurer les dispositifs d'accueil et d'aide aux aidants**

Il existe une grande diversité de dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées, mais leur lisibilité et leur accessibilité restent limitées. Le CESER propose :

- De distinguer clairement les différentes formes d'accueil (maisons d'accueil familial, accueil chez un proche) et d'en évaluer les impacts, notamment en ce qui concerne la charge physique et mentale des aidants.
- D'améliorer la coordination des acteurs, en mettant en place un réseau structuré d'aidants familiaux de proximité, facilitant l'entraide, l'accès aux informations et le partage d'expériences.
- D'établir une cartographie précise des aidants et des personnes accompagnées, afin d'identifier les zones sous-dotées et d'orienter les politiques publiques vers les besoins réels des familles.
- De renforcer les dispositifs d'évaluation des capacités d'accueil des familles solidaires, pour assurer un accompagnement adapté et éviter les situations de surmenage ou de maltraitance involontaire.

**Chef(s) de file :** Le Conseil départemental

**Indicateurs d'impact :**

- Taux de satisfaction des aidants familiaux concernant l'accès à l'information, à l'accompagnement et au répit.
- Réduction du nombre de situations de rupture de parcours ou de signalements liés à une surcharge ou une maltraitance involontaire.



-Évolution du nombre d'aidants formés et intégrés à un réseau structuré d'échanges et de soutien.

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de territoires couverts par une cartographie actualisée des aidants et des personnes accompagnées. (en lien avec l'observatoire territorial)
- Taux de participation aux réseaux locaux d'aidants (groupes de parole, cafés aidants, dispositifs de proximité...).
- Nombre d'évaluations réalisées auprès des familles solidaires en vue de valider ou renouveler leur capacité d'accueil.

#### AGIR

#### Préconisation n°11 : Développer des dispositifs de répit et des structures de soutien aux aidants

L'insuffisance des solutions de répit pour les aidants est un frein majeur à leur bien-être et à la qualité de l'accompagnement des seniors. Le CESER recommande :

- La création de structures de type "crèche pour les aidants", où les seniors pourraient être pris en charge quelques heures par jour, permettant ainsi aux aidants de souffler et de gérer leurs propres obligations personnelles et professionnelles.
- L'augmentation du nombre de places en accueil temporaire et en hébergement de répit, afin d'offrir aux aidants des solutions ponctuelles pour alléger leur charge.
- L'instauration d'un accompagnement individualisé, avec des référents aidants chargés d'orienter les familles vers les solutions adaptées à leurs besoins.

**Chef(s) de file :** Le Conseil départemental

#### Indicateurs d'impact :

- Amélioration du bien-être des aidants (évaluée via enquêtes de satisfaction ou indicateurs de santé mentale liés à l'épuisement).
- Réduction du taux d'abandon du rôle d'aidant familial grâce aux solutions de répit accessibles.
- Diminution des hospitalisations évitables des personnes âgées liées à un défaut de prise en charge temporaire.

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de places créées en accueil temporaire ou en hébergement de répit, réparties par micro-région.
- Nombre de seniors accueillis dans des dispositifs de type "crèche pour les aidants".
- Taux de recours à un référent aidant pour l'orientation et l'accompagnement personnalisé des familles.



Les métiers liés à la perte d'autonomie sont parmi ceux qui ont le plus de mal à recruter mais aussi, à attirer des personnes en formation puis, à les conserver en emploi. Par ailleurs, les salariés de ce secteur sont en fin de carrière : 57 % des assistants de vie réunionnais partiront à la retraite en 2030. Aussi, il s'avère nécessaire de développer l'offre de formation sur le territoire tout en travaillant sur l'attractivité de ces métiers en augmentant les salaires, en aménageant les temps de travail et en développant un emploi de proximité.

## ELEVER LES COMPÉTENCES

### Préconisation n°12 : Valoriser les métiers de l'accompagnement

Le secteur des services à la personne souffre d'un déficit d'attractivité qui limite le recrutement et pousse de nombreux jeunes formés en métropole à ne pas revenir à La Réunion. Pour remédier à cette situation, le CESER propose :

- De créer des vocations en sensibilisant dès le collège et le lycée aux métiers du bien vieillir et en mettant en avant leur utilité sociale.
- De revaloriser ces professions en améliorant les conditions de travail et les perspectives d'évolution, notamment en facilitant les passerelles entre les différents niveaux de qualification.
- D'instaurer une évaluation des dispositifs de rémunération, afin de garantir une juste reconnaissance du travail effectué

**Chef(s) de file :** Le Conseil régional et le Conseil départemental

#### Indicateurs d'impact :

- Évolution du nombre de candidatures dans les formations médico-sociales et paramédicales à La Réunion, en particulier en formation initiale.
- Taux de retour des jeunes professionnels formés hors territoire vers La Réunion dans les métiers de l'accompagnement.
- Amélioration perçue de la reconnaissance professionnelle, mesurée via des enquêtes auprès des professionnels du secteur (utilité sociale, perspectives de carrière, satisfaction générale).

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de sensibilisation organisées en collèges et lycées sur les métiers du bien vieillir.
- Nombre de passerelles mises en place ou activées entre les niveaux de qualification (ex. : AES vers infirmier, aide-soignant vers coordinateur).
- Évolution des grilles de rémunération / valorisation salariale dans les structures associatives, publiques et privées à but non lucratif.

Le soutien aux aidants, qu'ils soient familiaux ou professionnels, est un levier essentiel pour garantir un bien vieillir digne et serein à La Réunion. La structuration d'une filière du bien vieillir, **un renforcement des dispositifs de formation, une amélioration des aides et des**



**dispositifs de répit, ainsi qu'une valorisation des métiers de l'accompagnement sont indispensables** pour répondre aux enjeux croissants du vieillissement sur le territoire.

Ces propositions doivent être mises en œuvre de manière concertée, en intégrant les aidants eux-mêmes dans la réflexion, afin d'aboutir à des solutions adaptées aux réalités du terrain et aux besoins spécifiques des seniors réunionnais.



### **3.2 Inclusion sociale et lien intergénérationnel**

#### ***Prévenir l'isolement social des seniors : le rôle des liens sociaux et familiaux***

L'isolement est un problème croissant chez les seniors réunionnais. En France, près de 12 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules<sup>22</sup> (situation d'isolement total), et 1 personne sur 5 indique se sentir régulièrement seule (21 % sans visite régulière).

Si La Réunion bénéficie historiquement d'une forte solidarité familiale, plusieurs évolutions récentes viennent fragiliser ces liens :

- L'évolution des structures familiales : la baisse du nombre de familles élargies vivant sous le même toit et l'augmentation des familles monoparentales ont réduit la disponibilité des proches pour accompagner les aînés.
- L'éloignement géographique : les jeunes générations quittent plus souvent l'île pour des raisons professionnelles ou éducatives, laissant des parents âgés seuls.
- Les difficultés de mobilité : un senior vivant dans une zone enclavée, avec un accès limité aux transports en commun, a davantage de risques d'isolement.
- La fracture numérique : à l'ère de la dématérialisation, un certain nombre de seniors ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, ce qui limite leurs interactions qu'ils pourraient avoir sur des réseaux sociaux ...

L'isolement social ne se limite pas à un simple sentiment de solitude : il a des effets délétères sur la santé physique et mentale des seniors.

Les études montrent que :

- Le risque de dépression est multiplié par trois chez les personnes âgées isolées.
- Le risque de maladies cardiovasculaires augmente de 50 %, du fait du stress et de l'absence de stimulation sociale.
- Les personnes isolées ont deux fois plus de risques de développer une démence, notamment la maladie d'Alzheimer, en raison du manque de stimulation cognitive et d'interactions sociales.
- Une espérance de vie réduite : selon l'OMS, l'isolement social est un facteur de mortalité aussi important que le tabagisme ou l'obésité.

Face à ces enjeux, le maintien et le renforcement des liens sociaux doivent être une priorité, tant au niveau familial qu'au sein des politiques publiques.

<sup>22</sup> [SOLITUDES 2023 « \(Re\) liés par les lieux », Fondation de France, janvier 2024](#)



### **Participation sociale et lien intergénérationnel**

Lutter contre l'isolement des seniors passe avant tout par le développement de leur inclusion sociale avec leur participation active à la vie collective et le maintien d'interactions intergénérationnelles riches et régulières. Le lien entre les générations est un facteur clé du bien vieillir, permettant aux aînés de conserver un rôle social, de transmettre leurs savoirs et de bénéficier du dynamisme des plus jeunes.

Favoriser les interactions entre les générations présente des avantages significatifs pour les deux parties. Pour les seniors, ces échanges permettent de préserver leur autonomie cognitive, de lutter contre la solitude et de valoriser leur expérience de vie. Pour les plus jeunes, la présence des aînés offre un repère affectif, une transmission de valeurs et de savoirs, et un enrichissement personnel.

Les expériences menées en France et à l'international montrent que les programmes favorisant les rencontres intergénérationnelles réduisent le sentiment de solitude des aînés, améliorent leur bien-être et renforcent leur engagement social. Dans le même temps, les jeunes qui grandissent aux côtés de seniors développent plus de respect et de compréhension envers les personnes âgées, ce qui contribue à lutter contre l'âgisme et à bâtir une société plus solidaire.

Face à ces constats, le CESER formule quatre préconisations visant à renforcer les échanges entre les générations et à favoriser l'inclusion sociale des seniors réunionnais.

#### **AGIR**

##### **Préconisation n°13 : Étendre l'initiative "SOS Gramoune isolé" sur l'ensemble du territoire**

Lancée localement, cette initiative vise à rompre l'isolement des seniors en mettant en place un système de veille et d'accompagnement par des bénévoles ou des professionnels. Pour garantir une meilleure couverture du territoire, le CESER recommande :

- La mise en place d'une plateforme de mise en relation par micro-région, permettant de coordonner les acteurs locaux et d'optimiser les interventions.
- Le développement et la généralisation de ce dispositif, avec des moyens financiers et humains suffisants pour assurer un suivi régulier des bénéficiaires.
- L'intégration de l'adoption d'animaux de compagnie dans ce programme, en prévoyant des solutions pour que les animaux soient pris en charge par un proche ou un réseau solidaire si le senior ne peut plus s'en occuper.

**Chef(s) de file :** Le Conseil départemental, les CCAS et associations de proximité

**Indicateurs d'impact :**

- Diminution du nombre de situations d'isolement repérées chez les personnes âgées sur le territoire (via les enquêtes de terrain ou les services sociaux des communes).
- Évolution du bien-être perçu par les bénéficiaires du dispositif, mesurée par des retours qualitatifs ou des enquêtes de satisfaction.
- Nombre d'animaux pris en charge dans le cadre de la continuité affective (en cas de perte d'autonomie ou de décès du senior), indicateur du lien affectif préservé.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de micro-régions couvertes par une cellule "SOS Gramoune isolé" fonctionnelle avec une plateforme de coordination opérationnelle.
- Nombre de visites de bénévoles ou d'interventions effectuées par mois, par micro-région.
- Nombre de binômes senior / animal accompagnés dans le cadre du programme, incluant le suivi de la prise en charge en cas de rupture de parcours.

**RESPONSABILISER****Préconisation n°14 : Multiplier les espaces et structures favorisant les échanges intergénérationnels**

Les liens entre générations doivent être favorisés dès le plus jeune âge, en créant des lieux et des activités permettant aux enfants et aux seniors de partager des moments ensemble. Le CESER propose :

- De multiplier les initiatives type "crèches intergénérationnelles", où des personnes âgées sont accueillies dans les structures petite enfance pour partager des activités avec les enfants.
- De développer des lieux de rencontres intergénérationnels, tels que des maisons de quartier ou des cafés associatifs, qui favorisent les échanges entre jeunes et seniors.
- D'intégrer des programmes d'échange intergénérationnel dans les écoles, permettant aux élèves de rencontrer régulièrement des personnes âgées, par exemple à travers des ateliers de lecture, de jeux ou de partage d'expériences.

**Chef(s) de file :** Les intercommunalités et communes, pour le portage de proximité (soutien à la création de lieux dédiés) et le Conseil départemental, pour le lien avec les seniors et les clubs du 3<sup>e</sup> âge.

**Indicateurs d'impact :**

- Renforcement du lien intergénérationnel perçu chez les enfants et les jeunes (via bilans d'activités scolaires, témoignages enseignants/animateurs).
- Diminution du sentiment d'isolement social des seniors impliqués dans des activités régulières avec d'autres générations.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de structures intergénérationnelles mises en place (crèches, cafés, maisons de quartier...).
- Nombre d'activités intergénérationnelles organisées par an, par micro-région.

**AGIR****Préconisation n°15 : Améliorer la mobilité des seniors pour favoriser leur participation aux événements sociaux et culturels**

L'un des freins majeurs à la participation sociale des seniors est leur difficulté à se déplacer, notamment pour assister à des événements culturels, associatifs ou familiaux. Le CESER recommande :

- D'étendre la gratuité des transports en dehors des horaires de transport classiques, afin de permettre aux seniors de se rendre plus facilement aux événements en journée et en soirée.
- De structurer un véritable maillage de transport à l'échelle régionale, en coordonnant les offres de mobilité pour assurer des connexions efficaces entre les transports urbains et interurbains.
- De mettre en place un dispositif de transport solidaire, où des bénévoles ou des services spécialisés pourraient accompagner les seniors ayant des difficultés à se déplacer seuls.

**Chef(s) de file :** Le Conseil régional via le SAR, les intercommunalités et les opérateurs de transport.

**Indicateurs d'impact :**

- Augmentation du taux de participation des seniors aux événements sociaux, culturels ou associatifs (via bilans des structures d'accueil ou d'événementiel).
- Réduction du sentiment d'isolement lié aux difficultés de déplacement, mesuré par des enquêtes de satisfaction ou des évaluations territoriales.
- Évolution de la mobilité perçue (sentiment de liberté/autonomie), recueillie via des questionnaires auprès des bénéficiaires.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de seniors bénéficiant de la gratuité des transports étendue en horaires élargis (par opérateur ou réseau).
- Nombre de trajets effectués via des dispositifs de transport solidaire ou accompagnés (par micro-région).
- Taux de couverture territoriale des correspondances urbaines/interurbaines incluant des services adaptés aux seniors (transports à la demande, navettes, accompagnement).

**AGIR****Préconisation n°16 : Pérenniser et élargir l'accès aux dispositifs de soutien aux loisirs et à la culture pour les seniors**

Participer à des activités culturelles, sportives ou associatives est essentiel pour maintenir un lien social actif et prévenir la perte d'autonomie. Cependant, les seniors les plus précaires peinent souvent à y accéder. Le CESER préconise :

- La mise en place d'un chèque-loisirs nominatif, permettant aux seniors de bénéficier d'une aide pour financer des activités adaptées (spectacles, ateliers, voyages culturels, etc.).
- L'élargissement de ce dispositif aux personnes âgées de 65 ans et plus (initialement prévu pour les seniors en situation d'handicap), en ciblant également celles en situation d'isolement social ou de précarité.
- Le développement d'une offre d'activités variées et accessibles, en partenariat avec les collectivités et les structures culturelles locales.

**Chef(s) de file :** Le Conseil départemental

**Indicateurs d'impact :**

- Nombre de chèques-loisirs distribués par an, par tranche d'âge et par territoire (commune / EPCI).
- Taux d'utilisation des chèques-loisirs, c'est-à-dire la proportion de bénéficiaires ayant effectivement participé à au moins une activité.
- Nombre de structures partenaires (associations, équipements culturels, maisons de quartier, etc.) impliquées dans le dispositif.

**Indicateurs de suivi :**

- Evolution de la participation des seniors aux activités culturelles et sportives, notamment des plus de 65 ans bénéficiaires du dispositif (enquête annuelle ou retour des partenaires).
- Nombre de seniors déclarant une amélioration de leur bien-être et de leur lien social, suite à leur participation aux activités soutenues par le chèque-loisirs.

***Une ambition internationale pour inspirer une île du bien vieillir***

Le vieillissement n'est pas seulement un défi local, mais un enjeu mondial partagé par l'ensemble des sociétés. Il appelle également à s'inspirer des expériences les plus abouties au monde pour inventer un modèle réunionnais du bien vieillir. À ce titre, **l'exemple d'Okinawa**, au Japon, territoire reconnu pour sa **longévité exceptionnelle** et la qualité de vie de ses aînés, constitue une référence précieuse.

Okinawa n'est pas seulement une « île des centenaires » : c'est un territoire où **l'alimentation saine, le lien intergénérationnel, l'activité physique quotidienne et le sentiment d'utilité sociale** forment un écosystème cohérent favorable à la longévité en bonne santé.



Dans une logique de **coopération internationale et d'adaptation territoriale**, La Réunion a tout à gagner à nouer un **partenariat symbolique et opérationnel** avec Okinawa, afin de devenir elle aussi une terre pionnière du vieillissement actif et heureux.

## COOPÉRER

### Préconisation n°17 : Etablir une coopération internationale avec Okinawa

Le CESER recommande d'établir un **partenariat structurant avec l'île d'Okinawa**, modèle mondial de longévité active, afin de **positionner La Réunion comme un laboratoire de la santé globale et de l'épanouissement des personnes âgées**. La mise en place d'un chèque-loisirs nominatif, permettant aux seniors de bénéficier d'une aide pour financer des activités adaptées (spectacles, ateliers, voyages culturels, etc.).

#### Objectifs :

- **S'inspirer des bonnes pratiques d'Okinawa** en matière de nutrition, d'activité physique douce, de stimulation cognitive, de cohésion sociale et d'habitat adapté.
- **Structurer un cadre d'échanges réguliers**, de formations conjointes et de projets pilotes territoriaux.
- **Faire de La Réunion une île pilote de la longévité dans l'océan Indien**, au croisement des savoirs locaux, de la recherche et de la coopération internationale.

#### Axes de coopération :

- Échanges de bonnes pratiques sur les modes de vie, la prévention et l'inclusion.
- Développement de programmes conjoints de formation (aides à domicile, animateurs santé, professionnels du vieillissement).
- Co-construction de "villages seniors bien-être", alliant habitat, activité physique, nature et lien social.

#### Chef(s) de file :

**Partenaires mobilisables** : Conseil régional (coopération régionale, rayonnement international), universités et CHU (pour les programmes de recherche et de formation), CAF, CGSS, mutuelles (sur l'accompagnement social et santé), acteurs culturels, sportifs, collectivités locales, structures de nutrition, sport-santé et bien-être.

#### Indicateurs d'impact :

-Évolution du nombre de centenaires vivant à La Réunion et de l'espérance de vie en bonne santé des seniors.

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'accompagnants formés à la santé globale (nutrition, activité physique, stimulation cognitive).
- Nombre de programmes locaux de santé globale pour les seniors lancés ou renforcés.
- Nombre de coopérations académiques ou territoriales actives avec le Japon.



## CONCLUSION

**UN DÉFI COLLECTIF,  
UNE AMBITION TERRITORIALE**



## Conclusion

Le vieillissement de la population à La Réunion est un enjeu majeur qui exige une approche globale et concertée, intégrant l'ensemble des acteurs du territoire. Cette contribution a mis en lumière les défis à relever, qu'il s'agisse de l'adaptation des services de santé, du renforcement du maintien à domicile, du soutien aux aidants ou encore de la lutte contre l'isolement social et l'exclusion des seniors.

Face à ces constats, le CESER appelle à une mobilisation collective et à un changement de paradigme dans la manière d'aborder le bien vieillir. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux besoins immédiats, mais de structurer une vision à long terme, intégrant des politiques publiques adaptées, une coopération renforcée entre les collectivités, les acteurs médico-sociaux et le tissu associatif, ainsi qu'une responsabilisation accrue de chacun – institutions, familles et citoyens.

Cela passe par une meilleure connaissance du vieillissement à l'échelle du territoire. Il est essentiel de disposer de données plus précises, notamment à travers une analyse fine des dynamiques démographiques par commune et par EPCI, afin d'adapter les politiques locales aux réalités des différents bassins de vie. La mise en place d'un véritable parcours de vie du senior, de son domicile à des espaces dédiés en cas de perte d'autonomie, permettra de garantir un accompagnement cohérent et continu.

L'expérience d'autres territoires, notamment l'île d'Okinawa au Japon, reconnue pour sa longévité exceptionnelle, nous invite également à repenser notre approche du vieillissement. Pourquoi ne pas envisager un partenariat symbolique avec cette île, afin de tirer parti de ses enseignements et de positionner La Réunion comme une terre du bien vieillir ? L'enjeu est d'inscrire le vieillissement dans une logique positive, valorisant le rôle des seniors dans la société et promouvant un cadre de vie propice à l'épanouissement de toutes les générations.

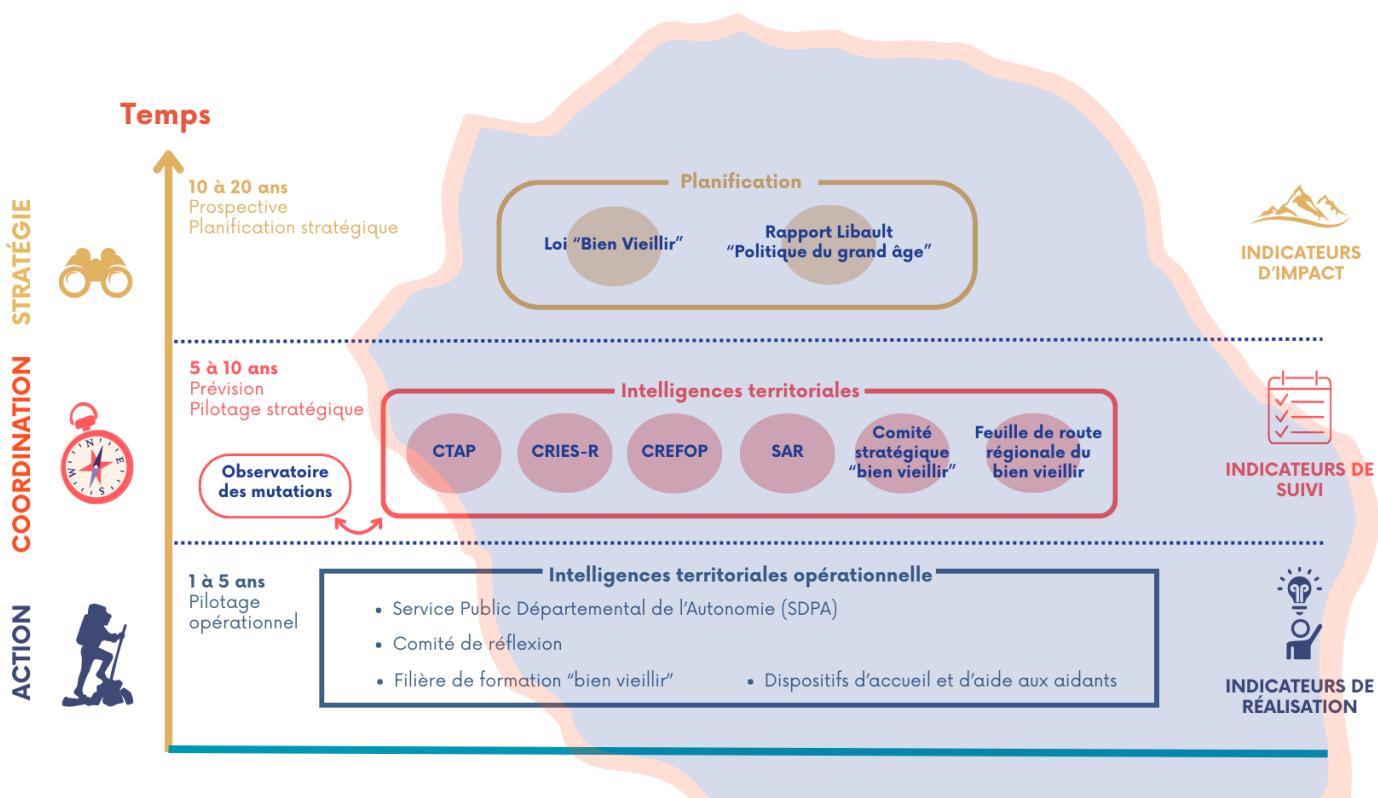
Enfin, si la solidarité nationale est invoquée pour financer l'accompagnement du grand âge, il est essentiel de ne pas négliger le rôle fondamental de la solidarité familiale. La transmission intergénérationnelle, le maintien des liens sociaux et l'engagement des proches dans l'accompagnement des aînés doivent être encouragés et soutenus. Il s'agit de rappeler que bien vieillir est une responsabilité collective, qui concerne chaque acteur de la société.

Pour inscrire ces ambitions dans une action structurée et cohérente, le CESER propose un cadre stratégique de planification à trois temporalités :

- **Le pilotage opérationnel (1 à 5 ans)** pour engager les actions opérationnelles prioritaires,
- **Le pilotage stratégique (5 à 10 ans)** pour structurer les stratégies territoriales et les dispositifs pérennes,

- **La planification stratégique (10 à 20 ans)** pour anticiper les mutations sociétales et bâtir un modèle réunionnais du bien vieillir.

Ce **schéma de planification**, présenté ci-après, articule ces trois niveaux autour des outils de gouvernance existants ou à construire (CTAP, CREFOP, Comité stratégique, ...), des dispositifs de formation, des parcours d'accompagnement et des indicateurs de suivi et d'impact. Il constitue une véritable boussole pour aligner les efforts, coordonner les acteurs et projeter La Réunion vers une société plus inclusive et solidaire.



Le CESER formule ainsi des préconisations visant à faire du vieillissement une opportunité de transformation sociale et territoriale : celle de repenser notre manière de vivre ensemble, de redéfinir les solidarités, de mieux partager les savoirs et les espaces, et de construire un futur où chaque génération trouve sa place.

**Bien vieillir à La Réunion**, c'est donc bien plus qu'une politique sociale : **c'est un projet de société.**



## Bibliographie

### CESER de La Réunion

- [Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise](#) – Octobre 2019
- [Notre manière réunionnaise d'agir pour faire Territoire\(s\) et faire société : informer, bâtir et transmettre](#) – Mars 2019
- [Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales](#) – Octobre 2021
- [S.R.D.E.I.I., levier de transformation du territoire](#) - Octobre 2022

### CESE

- [Contribution au Conseil national de la Refondation \(CNR\) sur ses volets « santé » et « bien vieillir »](#) - Novembre 2022
- [La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement](#) – Avril 2023

### CESER Grand Est

- [Le vieillissement de la population dans le Grand Est « Répondre à la pluralité des parcours de vie »](#) - Octobre 2020

### CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

- [Adapter la prise en charge des personnes âgées dépendantes en EHPAD aux enjeux du vieillissement de la population](#) – Juin 2022

### INSEE

- [Enquête Formation tout au long de la vie 2022-2023](#) – Novembre 2024
- [Davantage de seniors en perte d'autonomie à domicile à La Réunion que dans l'Hexagone](#) – Décembre 2023
- [Bilan démographique 2022 et premiers mois 2023 à La Réunion](#) – Novembre 2023
- [Projections de population à La Réunion à l'horizon 2050](#) – Novembre 2022
- [Les pensions de retraite les plus faibles des régions françaises](#) – Mai 2022
- [4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050](#) – Juillet 2019
- [Une fracture générationnelle plus précoce et plus prononcée à La Réunion](#) – Juin 2019
- [Personnes âgées : démographie et conditions de vie](#) – Décembre 2010

### Autres ressources

- CGSS Réunion – [Le vieillissement de la population, un véritable enjeu sociétal](#)
- INED – [Migrations, Famille et Vieillissement à La Réunion](#)
- Corail Observatoire Outre-mer – [Les retraités de La Réunion parmi les plus pauvres de France](#)



- Vie publique - [Vieillissement de la population : une adaptation nécessaire](#)
- Cairn Info - [Les enjeux du vieillissement de la population](#), par Alain Parant
- OMS – [Vieillissement et santé](#)
- Intercommunalités de France – [Atlas cartographique du grand âge](#)
- Petits frères des pauvres #8 – [Isolement des personnes âgées et liens entre générations](#)
- Fondation de France – [Solitudes 2023 « \(Re\)liés par les lieux »](#)
- BPCE L'observatoire - [Aidants et employeurs : regards croisés](#)
- DREES - [Perte d'autonomie : quels effets sur la santé des proches aidants ?](#)
- Conseil régional de La Réunion - [Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation](#)
- Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles - [Stratégie « Bien Vieillir »](#)
- ARS de La Réunion - [Livre vert de la Santé à La Réunion](#)
- ORS La Réunion - [Le diabète et les personnes diabétiques à La Réunion](#)



## Acronymes et Sigles

- **ALEFPA** : Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie
- **APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASH** : Aide Sociale à l'Hébergement
- **ASPA** : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
- **ASS** : Assistante de Service Social
- **ASV** : Adaptation de la Société au Vieillissement
- **CAF** : Caisse d'allocations familiales
- **CESE** : Conseil Economique, Social et Environnemental
- **CESER** : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
- **CESF** : Conseillers en Economie Sociale et Familiale
- **CGSS** : Caisse Générale de Sécurité Sociale
- **CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- **CREFOP** : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
- **CTAP** : Conférence Territoriale de l'Action Publique
- **EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- **IFSI** : Institut de Formation en Soins Infirmiers
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques



- **IRTS** : Institut Régional du Travail Social
- **MAF** : Maison d'accueil familiale
- **OMS** : l'Organisation Mondiale de la Santé
- **SAAD** : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- **SAR** : Schéma d'Aménagement Régional
- **SPDA** : Service Public Départemental de l'Autonomie
- **SRDEII** : Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation
- **SRFSS** : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales
- **SSIAD** : Services de Soins Infirmiers à Domicile
- **VADA** : Villes Amies des Aînés
- **VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience

# CONTRIBUTEURS

## Remerciements

La commission "qualité de vie, culture et solidarité" du CESER de La Réunion remercie les personnes auditionnées dans le cadre de ce rapport pour la richesse et la qualité des échanges et contributions.

### **M. Johny DIJOUX**

Directeur de PRORESAP et Proxim'services

### **Mme Nathalie GAUTRON**

Directrice générale de l'IRTS de La Réunion

### **Mme Sylvie CLOTAGATIDE**

Directrice des Formations - Coordonnatrice ERASMUS+  
IRTS de La Réunion

### **Mme Aurélie NATIVEL**

Directrice de l'autonomie - Conseil départemental de La Réunion

La commission adresse également ses remerciements aux intervenants et aux organismes ayant pris part aux Premières Assises Réunionnaises du Bien Vieillir, organisées par le Conseil départemental les 24 et 25 octobre 2024. Un certain nombre d'éléments issus des échanges, notamment des données statistiques et des constats partagés, ont été mobilisés dans le cadre de la présente contribution.

Un remerciement est également adressé aux seniors et aux organisateurs qui ont apporté leur contribution au rapport à l'occasion de la journée de rassemblement des personnes du troisième âge, qui s'est tenue le 24 novembre 2024.

### **Liste (non exhaustive) des acteurs ayant contribués lors des assises :**

- Agence Régionale de Santé de La Réunion (ARS)
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Caisse générale de sécurité sociale de La Réunion (CGSS Réunion)
- Institut national de la statistique et des études économiques Réunion-Mayotte (INSEE)

- Villes Amies des Aînés (Réseau francophone)
- France Silver Eco
- Fédération des Services à la Personne et de Proximité (FEDESAP)
- Fondation Père Favron
- Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)

# CONTRIBUTEURS

## Composition de la commission “qualité de vie, culture et solidarité”

Membres composant la commission au moment de l’adoption de ce rapport

*Par ordre alphabétique*

### **M. Jean-Louis CARRÈRE ... 3ème collège**

Au titre du Secours catholique, d’Emmaüs, de la Fondation Père Favron

### **Mme Monique CAUMES (vice-présidente) ... 3ème collège**

Au titre de l’Union des employeurs de l’économie sociale et solidaire (UDES), de la Chambre régionale de l’économie sociale et solidaire (CRESS)

### **Mme Daniela HOARAU ... 2ème collège**

Au titre de Force ouvrière (FO)

### **M. Patrick LEPERLIER (vice-président) ... 2ème collège**

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

### **M. Didier MAZEAU ... 1er collège**

Au titre de l’Union des entreprises de proximités (U2P)

### **Mme Cendrine PEIGNON ... 2ème collège**

Au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

### **M. Willy SHOCK-TORAP ... 3ème collège**

Au titre de l’Union régionale des organisations privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), de l’Union réunionnaise des structures d’insertion par l’activité économique (URSIAE)

### **M. Joël SORRES ... 1er collège**

Au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

### **Mme Nadia YAHIAOUI (présidente) ... 3ème collège**

Au titre des Acteurs de la compétence et du Syndicat national des organismes de formation de l’économie sociale (SYNOFDES)



**Contribution élaborée par la Commission « qualité de vie, culture et solidarité » du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion.**

**Président :** M. Dominique VIENNE

**Vice-président-e-s :** Mme Christine NICOL et M. Joel SORRES

**Présidente de la commission :** Mme Nadia YAHIAOUI

**Directrice :** Mme Valérie FERRERE

**Directeur de la publication :** Dominique VIENNE

**Conception et réalisation :** CESER de La Réunion,  
avril 2025, version 1.0





## Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, Boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



[ceser@cr-reunion.fr](mailto:ceser@cr-reunion.fr)



0262 979 630



[ceser-reunion.fr](http://ceser-reunion.fr)



S'abonner à "L'actualité du CESER",  
la lettre d'information mensuelle  
pour suivre toutes les actualités



OUVRIR LA VOIE,  
ÉCLAIRER LA DÉCISION,  
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE